

SAC-121102

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

## Réunion du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 2 novembre 2012

8 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

| Ordre du jour adopté  | Action      | Document (X) | Responsable   |
|---|-------------|--------------|---------------|
| 1. Ouverture  |             |              | G. Snow       |
| 2. Constatation de la régularité de la convocation  | Information |              | L. Castonguay |
| 3. Vérification du droit de présence  | Information |              | L. Castonguay |
| 4. Correspondance   | Information |              | G. Snow       |
| 5. Adoption de l'ordre du jour  | Décision    | X            | G. Snow       |
| 6. Adoption du procès-verbal SAC-120824   | Décision    | X            | G. Snow       |
| 7. Affaires découlant du procès-verbal  |             |              | G. Snow       |
| 7.1 (8.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs                    | Décision    | X            | R. Théberge   |
| 7.2 (8.2) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université   | Information |              | J.-F. Richard |
| 7.3 (8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs | Information |              | M.-N. Ryan    |
| 7.4 Autres  | Information |              | G. Snow       |

| Ordre du jour adopté (suite)  | Action  | Document (X)               | Responsable   |
|---|---|----------------------------|---|
| 8. Rapport annuel Conseil de la langue française  | Réception   | X                          | S. Blain  |
| 9. Nominations<br>9.1 Comité d'appel du Sénat académique (K. Guérard*)<br>9.2 Conseil de la langue française (M.-É. LeBel* et M. Savoie*)<br><br>* Mandat non renouvelable  | Décision  | X                          | G. Snow   |
| 10. Réception du procès-verbal CCJ-121003   | Réception   | X                          | G. Snow   |
| 11. Affaires découlant du procès-verbal (CCJ)<br>11.1 Évaluation du programme de Majeure en information-communication   | Décision  | X                          | N. Boucher  |
| 12. Rapport du Comité des programmes<br>12.1 Reconfiguration des programmes en études françaises (sciences du langage)<br>12.2 Règlement et politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux<br>12.3 Modification aux conditions d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières<br>12.4 Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton<br>12.5 Abolition du programme d'immersion en français écrit<br>12.6 Résolutions transmises à titre d'information | Décision<br>Décision<br>Décision<br>Décision<br>Décision<br>Information | X<br><br><br><br><br><br>X | L. Roy<br>P. Robichaud<br>S.-A. Selouani<br>N. Boucher<br>L. Roy<br>L. Castonguay |
| 13. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques  | Décision  | X                          | R. Théberge   |
| 14. Troisième année en éducation au Campus de Shippagan   | Décision  | X                          | S.-A. Selouani  |
| 15. Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick  | Information   |                            | R. Théberge   |
| 16. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-120915   | Information   | X                          | R. Théberge   |
| 17. Affaires nouvelles  | Information   |                            | G. Snow   |
| 18. Prochaines réunions<br>▶ le jeudi 7 mars 2013 (réunion extraordinaire)<br>▶ le vendredi 8 mars 2013 (réunion ordinaire)   | Information   |                            | G. Snow   |
| 19. Clôture   |   |                            | G. Snow   |



Le 1er novembre 2012



Monsieur Raymond Théberge  
Président du Sénat académique  
Université de Moncton

**Objet : Dossier - représentation des membres du personnel enseignant de la constituante de Moncton au Sénat académique**

Monsieur le Président,

Tel que mentionné lors de la dernière réunion du Sénat académique, nous voudrions proposer qu'un membre du personnel enseignant contractuel à temps partiel, dit chargé ou chargé de cours, connu parfois sous le vocable de membre de l'Unité II, soit ajouté dans la composition des membres du Sénat académique de manière qu'un tel membre puisse siéger comme Sénatrice ou Sénateur et ainsi représenter ce groupe au Sénat, groupe maintenant reconnu par l'existence de sa propre convention collective.

À la suite de la dernière réunion du Sénat académique, le Bureau du Sénat académique a reçu le mandat d'examiner la question de la représentation au Sénat académique en définissant un mandat pour un comité *ad hoc* et en dressant une liste de personnes qui pourraient être approchées pour travailler sur le dossier. Ce que le Bureau du Sénat académique propose, c'est de dresser un bilan de la représentation des membres du corps professoral au sein des assemblées académiques des universités canadiennes ayant une structure de gouvernance similaire afin d'élaborer un tableau des équilibres entre le corps professoral régulier et celui à temps partiel. Le délai pour le faire serait de quatre mois. Lors de la dernière réunion du Sénat académique, nous avons accepté la création d'un comité *ad hoc* du Sénat en prenant pour acquis toutefois que les membres de ce comité refléteraient adéquatement la composition du personnel enseignant de nos différents campus tant au niveau du nombre que de la qualification. Si tel n'est pas le cas, nous aimerions discuter avec vous en vue d'obtenir une représentation adéquate pour la constituante de Moncton.

Au surplus, nous croyons que ce comité *ad hoc* pourrait étudier les diverses options pour l'ajout d'un Sénateur représentant les membres de l'Unité II. Parmi celles-ci, il y a celle de modifier la Loi sur l'Université de Moncton pour porter à quinze le nombre de membres provenant du personnel enseignant dont l'un de ses membres proviendrait du personnel enseignant contractuel dit chargée ou chargé de cours. Il y a également l'option de modifier l'article 36 des Statuts et règlements de manière à permettre à un membre de l'Unité II d'être élu Sénatrice ou Sénateur parmi les quatorze membres du personnel enseignant (13 professeurs et 1 membre de l'Unité II).

Notons que cette question a été soulevée au Sénat puisqu'il s'agit de discuter de la possibilité de modifier la composition du Sénat concernant la représentativité du personnel enseignant de la constituante de Moncton tout en sachant que le Conseil des gouverneurs devra possiblement étudier cette modification.

Veillez agréer, monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.



Michel Cardin  
Président de l'ABPPUM

### Bureau de direction du Sénat académique

Dossier : Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

Mandat du Comité *ad hoc* :

Dresser un bilan de la représentation des membres du corps professoral au sein des assemblées académiques des universités canadiennes ayant une structure de gouvernance similaire à celle de l'Université de Moncton afin d'élaborer un tableau des équilibres entre les représentants du corps professoral régulier et du corps professoral à temps partiel\*;

\*Liste représentative des universités ciblées

1. University of New Brunswick
2. Dalhousie University
3. UPEI
4. Memorial University
5. Université Laval
6. Université de Montréal
7. Université de Sherbrooke
8. Université d'Ottawa
9. Université de la Laurentienne
10. Université du Manitoba

Liste des documents

1. Document préparé par Michèle Caron, déposé au Sénat académique
2. Lettre de Michel Cardin à Yvon Fontaine en date du 20 août 2010
3. Tiré à part des discussions du Sénat académique (2010-2012)
4. Rapport du sous-comité du Bureau de direction de l'ABPPUM
5. Rapport du Comité *ad hoc* de l'ABPPUM sur le processus d'élection au Sénat académique
6. Rapport du Comité *ad hoc* du Bureau de direction du Sénat académique

Sujet : Composition du Sénat académique**1. Résolution 24-SAC-120824 (voir page 58 du procès-verbal du SAC-120824)**

« *Que le Bureau de direction du Sénat académique soit mandaté de proposer un mandat pour la création d'un comité ad hoc chargé d'étudier la définition du corps professoral et l'impact sur la représentation au Sénat académique et la composition du Sénat académique.* »

Vote sur R24 Pour 28 Contre 2 ADOPTÉE

**2. Actions prises par le Bureau de direction du Sénat académique depuis la dernière réunion du Sénat académique**

- |                 |  |
|-----------------|--|
| 16 octobre 2012 | Réunion du Bureau de direction du Sénat académique<br>-Établissement d'une liste de noms de sénateurs et sénatrices pour participer aux travaux du comité <i>ad hoc</i> .        |
| 18 octobre 2012 | Envoi d'un courriel aux sénateurs et sénatrices dont le nom avait été retenu les invitant à réfléchir sur la possibilité de travailler au sein du nouveau comité <i>ad hoc</i> . |

Entre le 18 et 22 octobre 2012

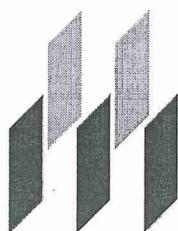
Réception des réponses : les personnes suivantes ont manifesté un intérêt

- 1) **Odette Snow**, sénatrice, cadre, Campus de Moncton
- 2) **Lacina Coulibaly**, sénateur, professeur, Campus d'Edmundston
- 3) **Stéphane Laulan**, sénateur, professeur, Campus de Shippagan
- 4) **Éric Allain**, sénateur, étudiant, Campus de Moncton, 2<sup>e</sup> cycle
- 5) **Lynne Castonguay**, secrétaire générale, personne-ressource

Le 1<sup>er</sup> novembre 2012

- Courriel de **Paul Deguire**, ancien sénateur, membre du sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique qui a travaillé sur le rapport déposé en mars 2012 au Sénat académique, indiquant qu'il est disponible pour travailler au sein du nouveau comité.
- Courriel de **Danielle Charron**, sénatrice, indiquant qu'elle est intéressée à faire partie du nouveau comité.

Fin du document.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

# Rapport annuel 2011-2012 - Conseil de la langue française (CLF)

Conseil de la langue française (CLF)

Dans le présent rapport, je ferai d'abord le bilan des activités du CLF pour l'année 2011-2012. Je vous entretiendrai ensuite des défis qu'il reste à relever ainsi que des perspectives d'avenir. Je terminerai ce rapport en proposant des objectifs pour l'année universitaire 2012-2013.

## Rapport annuel 2011-2012 - Conseil de la langue française (CLF)

• • •

### *Activités 2011-2012*

Afin de remplir son mandat de « recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques », le CLF s'est réuni à plusieurs reprises pendant l'année 2010-2011 afin de discuter des améliorations à apporter à la politique. Ces modifications ont été adoptées au Comité des programmes en septembre 2011 et au Sénat académique en octobre 2011.

Par la suite, le CLF s'est donné comme objectif de renouveler les normes linguistiques, adoptées dans les années 1980, afin qu'elles correspondent mieux à la réalité d'aujourd'hui (travaux numériques, nouvelle orthographe, logiciel de correcteur de texte, etc.). Afin de nous guider, nous avons créé et mis en ligne un sondage pour recueillir les suggestions des membres du personnel académique et de la population étudiante. Près de 100 membres du personnel et 500 étudiantes et étudiant des trois campus y ont répondu. Nous avons analysé les résultats de ce sondage et nous avons amorcé le travail de modification des normes linguistiques. Cette activité se poursuivra en 2012-2013.

### *Défis à relever*

Les défis sont nombreux en ce qui a trait à la promotion de la langue française en milieu minoritaire. La qualité de la langue, c'est l'affaire de tous; cette responsabilité n'incombe pas seulement aux professeures et professeurs de français. Il est donc important de moderniser les normes linguistiques et d'assurer une formation pour sa mise en application. Il faut aussi continuer à faire la promotion de la politique linguistique, surtout en ce qui a trait à l'utilisation des manuels de cours en français. En milieu linguistique minoritaire, nous devons être très vigilants afin de maintenir notre vitalité.

### *Objectifs pour 2012-2013*

Nous visons la fin des travaux dans la modification des normes linguistiques et son adoption par le Sénat en aout 2013. Avant sa mise en application, nous proposerons des ateliers de formation pendant l'année universitaire 2013-2014 afin que les membres du personnel enseignant puissent appliquer les nouvelles normes en septembre 2014.

*Sylvie Blain*, présidente du Conseil de la langue française,  
*Carole Boucher*, représentante du CLF à Shippagan,  
*Marie-Élaine Lebel*, représentante du CLF à Edmundston,  
*Michelle Savoie*, représentante du CLF à Moncton et  
*Lamine Kamano*, représentant étudiant

### *Activités du CLF depuis 2009*

• • •

- Écriture et mise en ligne du site du CLF
  - [www.umoncton.ca/clf](http://www.umoncton.ca/clf)
- Création d'une adresse courriel
  - [clf@umoncton.ca](mailto:clf@umoncton.ca)
- Diffusion d'informations au sujet de la nouvelle orthographe
- Mise en ligne de ressources pour assurer le perfectionnement linguistique
- Examen d'une plainte de la part d'un étudiant qui se présumait lésé par la non-application de la politique linguistique

Rubrique 9  
SAC-121102

E1

DOCUMENT E  
SAC-121102

**COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE : NOMINATIONS**

**Préparé par le Secrétariat général**

**Novembre 2012**

## COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

**NATURE :** Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 43 Statuts et règlements.

**MANDAT :**

- Examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études.
- Examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.
- En cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

**REMARQUES :** Les décisions du Comité sont finales.

**NOMBRE :** 7 membres.

**QUORUM :** 4 membres, dont le président ou la présidente, un étudiant ou une étudiante, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne.

**DURÉE DU MANDAT :** 2 ans, renouvelable une fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement.

### COMPOSITION

#### QUALITÉ

#### PÉRIODE D'EXERCICE

**Allain, Éric**

Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat

2012 05 - 2013 04

**Suppléants :** Shawn Beaulieu (2012 05 - 2013 04)

Émilie Urbain (2012 05 - 2013 04)

**Bernier, Paul**

Professeur membre du Sénat, nommé par le Sénat

2011 08 - 2013 08

**Suppléants :** Hector Adegbidi (2011 08 - 2013 08)

Sébastien Deschênes (2012 08 - 2014 08)

**Bourque, Paul-Émile**

Doyen, nommé par le Sénat

2012 08 - 2014 08

**Suppléant :** Sid-Ahmed Selouani (2012 08 - 2014 08)

**Gravel, Katherine**

Étudiante membre du Sénat, nommée par le Sénat

2012 05 - 2013 04

**Navarro-Pardiñas, Blanca**

Professeure membre du Sénat, nommée par le Sénat

2012 11 - 2014 10

**Ouellette, Jean-Guy, président**

Personne choisie à l'extérieur de l'Université

2011 11 - 2013 11

**Suppléant :** Charles Bourque (2012 03 - 2014 03)

**Robichaud, Edgar**

Vice-recteur adjoint à l'enseignement

D'office

**Cormier, Valmond, secrétaire**

Responsable du service des dossiers

D'office

**Boulay, Roger, invité au besoin**

Directeur des Services aux étudiants

D'office

**Castonguay, Lynne, invitée au besoin**

Secrétaire générale

D'office

**Robichaud, Pascal, invité au besoin**

Registraire

D'office

## CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 42 Statuts et règlements.

MANDAT : Les attributions du Conseil de la langue française sont les suivantes :

- a) recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) recommander les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

NOMBRE : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable.

### COMPOSITION

**Blain, Sylvie, présidente** .....

**Boucher, Carole** .....

**Kamano, Lamine** .....

**Basque, Marc** .....

**Hervet, Éric** .....

### QUALITÉ

Membre du Sénat, nommée par le Sénat

Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan, nommée par le Sénat

Étudiant, nommé par le Sénat

Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston, nommée par le Sénat

Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton, nommée par le Sénat

### PÉRIODE D'EXERCICE

2011 08 - 2013 08

2011 08 - 2013 08

2012 03 - 2014 03

2012 11 - 2014 10

2012 11 - 2014 10

**PROCÈS-VERBAL DU  
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION  
CCJ-121003**

Vous pourrez consulter le procès-verbal du Comité conjoint de la planification sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/65>

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Présenté**

**au Sénat académique**

**du 2 novembre 2012**

**Préparé par le Secrétariat général**

**TABLE DES MATIÈRES**

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Reconfiguration des programmes en études françaises (sciences du langage) . . . . .                        | 3  |
| 2. | Règlement et politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux . .                              | 27 |
| 3. | Modification aux conditions d'admission au programme de Baccalauréat intégrée des zones côtières . . . . . | 35 |
| 4. | Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton . . .                               | 46 |
| 5. | Abolition du programme d'immersion en français écrit . . . . .   | 50 |
| 6. | Résolutions transmises à titre d'information . . . . .   | 54 |

1. **RECONFIGURATION DES PROGRAMMES EN ÉTUDES FRANÇAISES (SCIENCES DU LANGAGE) (DOC. 7/12-13)**

**R : 02-CPR-121015**

*« Que, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de B.A. (spécialisation en linguistique) afin qu'il devienne le B.A. (spécialisation en sciences du langage). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de B.A. (spécialisation en linguistique) afin qu'il devienne le B.A. (spécialisation en sciences du langage). »*

7/12-13



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales



Le 29 février 2012

Monsieur Neil Boucher, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton



**Objet : Reconfiguration des programmes en Études françaises**

Monsieur le Président,

La présente est pour vous transmettre le dossier relatif à la reconfiguration des programmes du Département d'études françaises. Les programmes concernés sont les suivants : spécialisation en études littéraires, spécialisation en sciences du langage, majeure en études françaises et mineure en études françaises. Sur recommandation du Département d'études françaises, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) a adopté le 15 juin 2011 ces propositions de reconfiguration présentées par le Département. Quelques modifications supplémentaires impliquant des discussions au sein de l'UARD ont également été intégrées dans les projets après avoir été adoptées par le Conseil de la FASS le 15 février dernier.

Nous espérons que le tout sera à votre plus entière satisfaction et vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le vice-doyen par intérim de la Faculté des arts  
et des sciences sociales

  
Jean-François Thibault

c.c. Janine Gallant, directrice, Département d'études françaises  
Annette Boudreau, secteur linguistique, Département d'études françaises  
Lise Rodrigue, responsable de la reconfiguration à la FASS

p.j. Quatre dossiers comprenant l'ensemble des documents nécessaires.



**UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON**

Département d'études françaises  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Tél.: (506) 858-4050 Télécopieur : (506) 858-4166  
Courriel : DEF@umoncton.ca  
Site Web : <http://www.umoncton.ca>

**FACULTE DES ARTS  
ET DES SCIENCES SOCIALES**

**28 FEV. 2012**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Le 28 février 2012

Monsieur Jean-François Thibault  
Vice-doyen par intérim  
Faculté des arts et des sciences sociales

Monsieur le Vice-doyen,

Vous trouverez ci-joints tous les documents concernant la reconfiguration des programmes du Département d'études françaises :

- spécialisation en études littéraires
- spécialisation en sciences du langage
- majeure en études françaises
- mineure en études françaises

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Janine Gallant*

Janine Gallant, directrice  
Département d'études françaises  
Faculté des arts et des sciences sociales

p.j.

CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME  
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

**1. Identification du programme**

- 1.1 **Faculté** : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 **Unité responsable du programme** : Département d'études françaises
- 1.3 **Titre du programme** : Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage)
- 1.4 **Diplôme accordé** : B.A. (spécialisation en sciences du langage)
- 1.5 **Date d'entrée en vigueur** : Juillet 2013

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et les étudiants.

**2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

***2.1.1 Définition du domaine et mise en contexte***

La désignation *de sciences du langage* recouvre un ensemble composite de domaines scientifiques qui s'intéressent au langage en général et à des langues spécifiques du point de vue de leur fonctionnement interne et de leur utilisation effective en tenant compte des facteurs individuels, sociaux, cognitifs et historiques. L'appellation *sciences du langage* est un nouveau titre qui correspond davantage à la réalité du programme offert qui propose une gamme de cours dans divers champs de l'étude du langage. Le nouveau titre permet également d'uniformiser puisque les programmes de maîtrise et de doctorat portent déjà cette appellation.

Les sciences du langage au Département d'études françaises de l'Université de Moncton mettent à profit le terrain privilégié que représente la situation linguistique au N.-B; ainsi sont privilégiées les études portant sur les variétés de français en Acadie et en Amérique du Nord, sur les langues en contact et sur les différentes formes que revêt le bilinguisme. Une attention particulière est accordée aux facteurs sociaux reliés à la dynamique des langues en contact et aux effets du contact sur l'acquisition du français et sur sa transmission.

***2.1.2 But et objectifs du programme***

À la différence du diplôme de la majeure, la spécialisation en sciences du langage a pour but spécifique de **doter les étudiantes et étudiants de la formation requise pour poursuivre avec succès des études supérieures au Canada et ailleurs**. Dans cette perspective, la formation de base doit se comparer à celle qui est offerte dans les programmes de spécialisation en linguistique ou en sciences du langage dans les autres universités du Canada, et à l'étranger le cas échéant.

Pour ce faire, la spécialisation en sciences du langage a comme objectifs :

- 1) de donner une formation de base solide en linguistique générale par l'étude des principes et des méthodes d'analyse de la langue dans ses différentes composantes (phonétique,

phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique), en accordant une attention particulière au français du N.-B.;

2) d'initier les étudiantes et étudiants aux différentes disciplines qui abordent l'étude du langage et des langues spécifiques dans une perspective sociale, cognitive et historique, tout en insistant sur la spécificité de son objet, ses fondements et ses approches méthodologiques;

3) de donner une formation solide en recherche afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'accéder aux études supérieures et d'y mener des recherches théoriques ou expérimentales, ou encore de terrain selon les orientations choisies.

### ***2.1.3 Explication des débouchés***

Le programme de spécialisation en sciences du langage s'adresse donc spécifiquement aux étudiantes et étudiants qui désirent poursuivre des études de maîtrise en linguistique générale, en sociolinguistique, en linguistique appliquée à l'enseignement, en sociologie du langage, en orthophonie, en traduction, en terminologie et même en bibliothéconomie. La spécialisation permet également aux étudiantes et aux étudiants de travailler dans divers domaines reliés à la langue, tels ceux de l'édition, de l'enseignement, de la traduction ainsi que ceux reliés à l'informatique appliquée à l'étude du langage.

## **2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.)**

### ***2.2.1 Formation en linguistique et autres sciences du langage***

Les cours obligatoires de la discipline fourniront aux étudiantes et étudiants la formation de base requise pour poursuivre des cours avancés en linguistique. Les cours à option permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir les connaissances de base en fonction du domaine des sciences du langage qu'elles et qu'ils privilégient : linguistique générale, aménagement linguistique, étude des variétés de français, contact de langues, bilinguisme, histoire de la langue, sociologie du langage.

### ***2.2.2. Formation à la recherche***

Les cours LING2900<sup>1</sup> *La recherche en linguistique*, et LING4600<sup>2</sup> *Projet en linguistique*, ont comme objectifs de doter les étudiants de bases théoriques et méthodologiques permettant de s'initier à la recherche en vue de produire un mémoire à la fin de leurs études de spécialisation. L'étudiante ou l'étudiant aura l'occasion de faire une synthèse des connaissances acquises dans les cours de la discipline fondamentale et des disciplines connexes, tout en appliquant une méthode d'analyse propre au domaine qu'elle ou qu'il aura choisi.

### ***2.2.3 Stratégies pédagogiques***

Les cours de linguistique intègrent pour leur part tout un ensemble de stratégies, notamment l'enseignement magistral, les travaux pratiques, les présentations orales, les activités de recherche documentaire (incluant l'initiation aux bases de données et autres outils en ligne), les recherches en bibliothèque, au Centre de documentation du Centre de recherche en linguistique appliquée, ainsi que la consultation d'archives au Centre d'études acadiennes. Les cours de

<sup>1</sup> Il s'agit d'un nouveau cours dont la proposition de création est incluse dans le dossier de reconfiguration.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un nouveau cours dont la proposition de création est incluse dans le dossier de reconfiguration.

linguistique mettent aussi l'accent sur la recherche de terrain (enquête, expérimentation, recueil de corpus, observation ethnographique), ainsi que sur les ateliers d'initiation aux outils informatisés pour la constitution de corpus, l'archivage, le traitement automatique des données linguistiques et textuelles.

**2.3 Résultats d'apprentissage attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).**

Au terme de leur spécialisation en science du langage, les étudiantes et étudiants auront acquis :

1. une connaissance des domaines regroupés sous le vocable de « sciences du langage », des méthodes qui leur sont propres et des liens qui relient les différents domaines de spécialisation;
2. un bagage de connaissances de base en linguistique générale (phonétique, phonologie, morphologie, sémantique, syntaxe) et en sociolinguistique (bilinguisme social, langues du monde, langue et société, sociolinguistique); de plus, compte tenu du terrain, un bagage de connaissances de base sur les variétés de français en Amérique du Nord et dans le monde : leurs particularités, leur évolution historique, leur statut social et politique;
3. des connaissances de base dans un certain nombre de domaines en sciences du langage dont l'histoire de la langue, la description des langues et de leurs variétés, la variation linguistique, la typologie des langues, le contact de langues, la dynamique sociale et géopolitique des langues, l'acquisition du langage, l'enseignement des langues, les idéologies linguistiques, l'aménagement linguistique;
4. une initiation aux différentes théories, courants et écoles de pensée qui, au cours des siècles, ont façonné la linguistique contemporaine.

Les étudiantes et étudiants seront en mesure :

1. de résoudre des questions afférentes à la langue ou à son fonctionnement en utilisant la terminologie, les ressources et outils appropriés, notamment des outils électroniques spécialisés;
2. de formuler et de tenir des propos nuancés et éclairés sur les questions de langue;
3. de travailler à même les ouvrages spécialisés en sciences du langage de façon à élargir leur champ de connaissances et à être informés des développements continus dans le domaine;
4. d'appliquer les connaissances acquises à la résolution de questions nouvelles dans différentes branches des sciences du langage et de les transposer dans les terrains choisis.

De façon plus pratique, les diplômées et les diplômés en science du langage pourront se spécialiser au niveau de la maîtrise dans des domaines théoriques (linguistique, sociolinguistique, études multiculturelles, communication...) et dans des domaines professionnels comme l'orthophonie ou l'audiologie, ainsi qu'en linguistique appliquée à l'enseignement, traitement automatique du langage et même en bibliothéconomie.

### 3. La formation fondamentale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

#### 3.1 **Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

Le programme de spécialisation en sciences du langage a comme objectif de fournir aux étudiantes et étudiants une connaissance solide du fonctionnement des langues tant dans leurs dimensions internes qu'externes. Pour ce faire, le programme comporte 27 crédits obligatoires dans la discipline principale ainsi que 33 crédits à choisir dans une liste de cours à option qui permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir l'orientation privilégiée : linguistique générale (grammaire textuelle, lexicologie et lexicographie, phonétique, phonologie, morphologie, sémantique, syntaxe, etc.) ou sociolinguistique (bilinguisme individuel et social, langues du monde, langue et société, sociolinguistique, théories énonciatives, etc.).

Le programme s'échelonne ainsi sur trois étapes :

Étape 1 : Au cours de la 1<sup>re</sup> année du programme, l'étudiante ou l'étudiant débute sa formation générale (FASS1000 *Init. au travail intellectuel* – OFG1; les cours de la formation linguistique FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite* – OFG 8). Elle ou il commence également à s'initier aux connaissances essentielles en sciences du langage avec les cours LING1810 (*Intro à l'étude du langage*) et LING1811 (*Éléments de linguistique*), ce qui lui donne une vision globale des phénomènes linguistiques, l'initie aux différents domaines de la linguistique tout en lui fournissant les outils de base nécessaires pour suivre les cours choisis qui s'échelonnent sur les trois années subséquentes.

Étape 2 : En 2<sup>e</sup> année, l'étudiante ou l'étudiant suivra un cours de méthodologie en linguistique LING2900 (*La recherche en linguistique*) l'initiant aux méthodes d'analyses de la langue, un cours de *Phonétique et phonologie* (LING2820<sup>3</sup>) l'initiant aux principes de base qui régissent la structure sonore du langage (phonèmes et allophones, procédés phonologiques), un cours de *Syntaxe* (LING2822<sup>4</sup>) qui l'initie aux principes de base qui régissent la structure de la phrase (catégories de mots, règles de réécriture du syntagme, de la phrase) et un cours de sociolinguistique *Langue et société* (LING2950<sup>5</sup>) qui l'initie aux liens entre phénomènes linguistiques et phénomènes sociaux. Ces différents cours permettent à l'étudiante et à l'étudiant de s'initier aux divers domaines de spécialisation et d'envisager l'orientation de sa formation selon ses intérêts ou la profession qu'elle ou il envisage.

Étape 3 : En 3<sup>e</sup> année, l'étudiante ou l'étudiant suivra un cours de *Morphologie* (LING3821) qui l'initie aux principes de base qui régissent la structure interne des mots (types de morphèmes, allomorphes, règles de combinaison). En 4<sup>e</sup> année, elle ou il suivra à la session d'automne, le cours afin d'approfondir la méthode liée à l'orientation choisie, et à la session d'hiver, elle ou il rédigera un mémoire de 30 pages sur un sujet montrant ses connaissances dans un domaine

<sup>3</sup> Il s'agit d'un nouveau cours dont la proposition de création est incluse dans le dossier de reconfiguration.

<sup>4</sup> Il s'agit d'un nouveau cours dont la proposition de création est incluse dans le dossier de reconfiguration.

<sup>5</sup> Il s'agit d'un nouveau cours dont la proposition de création est incluse dans le dossier de reconfiguration.

privilegié des sciences du langage dans le cours LING4600 *Projet en linguistique*. Les cours obligatoires totalisent donc 27 crédits.

### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

La langue constitue l'élément central de la communication humaine et le médium par lequel transitent les valeurs sociales. L'étude de la langue est ainsi reliée à plusieurs disciplines, spécifiquement à la littérature, mais aussi à la philosophie, la sociologie, l'histoire, la traduction et les langues. L'étudiante ou l'étudiant inscrit à la spécialisation en sciences du langage devra par conséquent suivre 30 crédits de cours  selon les directives suivantes :  
de disciplines connexes

- Six crédits de littérature choisis parmi les suivants : LITT2671 *Littérature orale : les genres*, LITT2672 *Ethnologie de l'Amérique fr.*, LITT2701 *Littérature et société* ou LITT4672 *Oralité et écriture*.
- Un cours choisi parmi les suivants : PHIL1100 *Initiation à la philosophie*, PHIL2210 *Philo de la communication* ou PHIL2252 *Anthropologie philosophique*.
- Un cours de langue parmi les suivants : ALLE1611 *Allemand 1* ou ESPA1611 *Espagnol 1*.
- Trois crédits en sciences, soit le cours STAT2653 *Statistique descriptive*.

La littérature et la linguistique ont toujours maintenu des liens privilégiés dans l'histoire des sciences humaines et sociales étant donné que les littératures et les langues nationales émergent souvent en même temps au sein des nations. La philosophie est indispensable à la compréhension des phénomènes sociaux à la base de la communication humaine. Les liens entre l'apprentissage d'une langue étrangère et la linguistique n'ont pas à être démontrés; l'objectif premier de la linguistique est de comprendre le fonctionnement de la langue dans tous ses aspects et l'apprentissage d'une langue étrangère permet aux étudiantes et aux étudiants d'en faire l'expérience de première main. Enfin, le cours de statistique permettra aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les outils essentiels à leurs calculs statistiques si nécessaire.

- Les étudiantes et les étudiants devront choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 dans les disciplines suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD.
- Les étudiantes et les étudiants devront choisir 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 dans les disciplines suivantes (liste de cours disponible au secrétariat du Département d'études françaises) : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, OU TRAD.

Le programme en sciences du langage ainsi conçu permet aux étudiantes et aux étudiants de se doter d'une formation solide en linguistique fondamentale tout en leur permettant de se spécialiser dans un champ lié à l'orientation choisie. Ainsi les cours de langues (allemand, anglais, espagnol ou traduction) sont rattachés à la linguistique de façon intrinsèque. Les cours d'éducation et de psychologie sont particulièrement intéressants pour celles et ceux qui s'intéressent au développement, à la transmission et à l'appropriation du langage; les cours de géographie sont très pertinents pour celles et ceux qui étudient les langues dans l'espace et les cours d'histoire sont indispensables pour quiconque s'intéresse à l'étude de l'histoire des pratiques et des idéologies linguistiques. La sociologie est essentielle aux étudiantes et aux

étudiants qui se spécialisent en sociolinguistique et qui veulent comprendre les liens fondamentaux entre les pratiques langagières et les pratiques sociales. La musique peut intéresser les étudiantes et les étudiants qui s'intéressent aux questions de prosodie et de rythme dans le langage.

**3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)**

**Tableau 1- Formation fondamentale du Baccalauréat en spécialisation en linguistique**

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Formation fondamentale</b>  | <b>90 cr.</b> |
| <b>Discipline principale – cours obligatoires</b>  | <b>27 cr.</b> |
| LING1810 Intro à l'étude du langage  | 3             |
| LING1811 Éléments de linguistique  | 3             |
| LING2820 Phonétique et phonologie  | 3             |
| LING2822 Syntaxe   | 3             |
| LING2900 La recherche en linguistique  | 3             |
| LING2950 Langue et société   | 3             |
| LING3821 Morphologie   | 3             |
| LING4600 Projet en linguistique  | 6             |
| <b>Discipline principale – cours à option</b>  | <b>33 cr.</b> |
| LING2943 Le fr. dans l'espace franco. ou<br>LING3824 Les langues du monde  | 3             |
| Choisir 3 crédits de niveau 2000 parmi les cours suivants :  | 3             |
| LING2831 Histoire du français I  |               |
| LING2832 Histoire du français II   |               |
| LING2943 Le fr. dans l'espace franco.  |               |
| LING2960 Acquisition du langage  |               |
| LING2961 Ling. et enseignement du fr.  |               |
| Choisir 27 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les cours suivants :   | 27            |
| LING3824 Les langues du monde  |               |
| LING3850 Lexicologie et lexicographie  |               |
| LING3852 Sémantique  |               |
| LING3920 Le fr. en Amérique du Nord  |               |
| LING3922 Grammaire textuelle   |               |
| LING3940 Sociolinguistique   |               |
| LING3952 Analyse conversationnelle   |               |
| LING3971 Bilinguisme individuel  |               |
| LING3972 Bilinguisme social  |               |
| LING4040 Théories énonciatives   |               |
| LING4050 Questions de linguistique   |               |
| LING4300 Histoire des idées ling.  |               |
| LING4820 Phonologie  |               |
| <b>Disciplines connexes – cours obligatoire</b>  | <b>3 cr.</b>  |
| STAT2653 Statistique descriptive   | 3 cr.         |
| <b>Disciplines connexes – cours à option</b>   | <b>27 cr.</b> |
| Choisir 3 crédits parmi PHIL1100, PHIL2210 ou PHIL2252   | 3 cr.         |
| Choisir 6 crédits parmi LITT2671, LITT2672, LITT2701 ou LITT4672   | 6 cr.         |
| Choisir 3 crédits entre ALLE1611 ou ESPA1611   | 3 cr.         |
| Choisir 6 cr. de niveau 1000 ou 2000 dans les disciplines suivantes :<br>ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC,<br>SOCI, TRAD, ECON et SCPO | 6 cr.         |
| Choisir 9 cr. de niveau 3000 ou 4000 dans les disciplines suivantes :<br>ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC,<br>SOCI, TRAD, ECON et SCPO | 9 cr.         |

#### 4. **La formation générale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

Cette section de l'Énoncé du programme de spécialisation en sciences du langage répond à la question de l'adéquation dudit programme avec les exigences de la formation générale. À chaque objectif de celle-ci correspondent les moyens mis en œuvre pour sa réalisation : cours, activités et descriptions de cours.

##### 4.1 **Initiation au travail intellectuel universitaire**

Le cours FASS1000 *Init. au travail intellectuel* permet la réalisation de cet objectif de la formation générale. Il vise à donner à l'étudiante ou à l'étudiant des compétences indispensables à la réussite universitaire et inséparables de celle-ci, qui ressortissent surtout à l'organisation d'un travail de recherche.

##### 4.2 **Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation**

L'étudiante ou l'étudiant atteint cet objectif en suivant le cours obligatoire LING1810 *Intro à l'étude du langage*. Ce cours favorise une ouverture à l'Autre puisqu'il a comme objectif de contrer les idées reçues sur les langues, leurs locutrices et leurs locuteurs, et de favoriser la compréhension des différences linguistiques et culturelles. Plusieurs cours à option permettent également de réaliser cet objectif. Le cours LING2943 *Le fr. dans l'espace franco.* est axé sur les différentes francophonies dans le monde tandis que le cours LING3824 *Les langues du monde* contribue directement à développer l'ouverture à l'Autre et à la dimension internationale du monde en étudiant des langues de diverses origines et de diverses implantations géographiques. De plus, en liant la structure des langues aux conceptions du monde auxquelles elles sont associées, ce cours s'ouvre à une anthropologie comparative des civilisations et à une mise en évidence de la relativité qui est au cœur des rapports entre les peuples. Par ailleurs, les cours LING 2831 et LING 2832 *Histoire du français I* et *Histoire du français II* s'inscrivent dans l'internationalisation des savoirs puisqu'ils expliquent les liens entre la formation d'une langue et la construction étatique ou nationale. Le cours LING 3920 *Le fr. en Amérique du Nord* répond à l'objectif de l'ouverture à l'autre puisqu'il permet de comprendre comment les différentes variétés de français se sont constituées en Amérique du Nord et ainsi de comprendre les différences sociales qui caractérisent les francophones provenant de différentes régions dans ce continent. Le cours LING3940 *Sociolinguistique* atteint l'objectif 4,2 de la formation générale dans la mesure où il met l'accent sur les liens entre pratiques linguistiques et pratiques sociales, ce qui assure une meilleure compréhension des différents phénomènes linguistiques qui servent souvent à catégoriser les locuteurs. Le cours LING3971 *Bilinguisme individuel* atteint l'objectif puisqu'il met l'accent sur les facteurs psychologiques et sociaux expliquant pourquoi certaines personnes sont bilingues, d'autres non. Le cours LING3972 *Bilinguisme social* atteint l'objectif de l'internationalisation et de l'ouverture à l'autre dans la mesure où il permet aux étudiantes et aux étudiants de comprendre les enjeux sociaux, politiques et économiques qui sous-tendent la coexistence de deux langues dans un espace donné.

#### 4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Pour réaliser cet objectif de la formation générale, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de la Spécialisation en sciences du langage suivra le cours obligatoire LING2950 *Langue et société*. Le cours LING2950 *Langue et société* permet d'atteindre cet objectif dans la mesure où il familiarise l'étudiante et l'étudiant aux différences linguistiques et culturelles et lui permet de comprendre le rôle que jouent les institutions politiques et sociales dans le maintien ou la disparition des langues. Le cours LING3972 *Bilinguisme social* offre également une initiation à la responsabilité sociale et citoyenne puisqu'il explique à l'étudiante et l'étudiant les enjeux sociaux, politiques et économiques qui sous-tendent la coexistence de deux langues dans un espace donné. Le cours met l'accent sur les rapports de pouvoir entre les locuteurs de différentes langues, ce qui explique l'existence de situations de bilinguisme asymétrique, situations qui constituent la règle plutôt que l'exception.

#### 4.4 Initiation à la multidisciplinarité/interdisciplinarité

Cet objectif est atteint par les cours à option que l'étudiante ou l'étudiant choisira parmi les sigles des disciplines connexes suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI ou TRAD.

#### 4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Pour que cet objectif soit atteint, l'étudiante ou l'étudiant devra suivre le cours obligatoire STAT2653 *Statistique descriptive*. Le cours STAT2653 initie aux statistiques descriptives, connaissances très importantes pour les étudiants en sciences du langage qui choisissent de s'orienter dans les domaines de la linguistique descriptive ou en sociolinguistique variationniste.

#### 4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Pour réaliser cet objectif de la formation générale, l'étudiante ou l'étudiant inscrit dans le programme de spécialisation en sciences du langage suivra un cours à option dans la discipline connexe parmi les suivants : LITT2671 *Littérature orale : les genres*, LITT2672 *Ethnologie de l'Amérique fr.*, LITT2701 *Littérature et société*, LITT4672 *Oralité et écriture*.

Ces deux cours LITT2671 et LITT2672 sont indirectement liés aux sciences du langage ; le premier cours initie les étudiantes et les étudiants à l'oralité en littérature – contes et légendes, mythes, chansons etc. – tandis que le second jette les bases de la culture populaire en Amérique. Le cours LITT2701 permet de comprendre les relations entre différentes classes sociales telles qu'elles se présentent dans différents textes, différences de classes qui sont souvent représentées par des différences culturelles et linguistiques. Le cours LITT4672 permet d'atteindre l'objectif puisqu'il sensibilise aux traditions orales dans l'écriture des écrivains de la francophonie.

#### 4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Pour remplir cet objectif de la formation générale, l'étudiante ou l'étudiant inscrit dans le programme de spécialisation en sciences du langage suivra un cours à option dans la discipline connexe parmi les suivants : PHIL1100 *Initiation à la philosophie*, PHIL2210 *Philo de la communication* ou PHIL2252 *Anthropologie philosophique*. La philosophie est indispensable à

la compréhension des phénomènes sociaux à la base de la communication humaine et ces trois cours permettent d'y arriver.

#### **4.8 Capacité de s'exprimer en français**

Cet objectif de la formation générale est atteint dès la première année d'étude grâce aux cours FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*. Il est pleinement rempli par tous les cours de linguistique qui insistent sur la qualité de la langue.

#### **4.9 Capacité de s'exprimer en anglais**

Après avoir été soumis à un test de classement, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la spécialisation en sciences du langage devra suivre un cours ANGL, selon le résultat du test de classement.

Tableau 2 –

Formation générale et/ou cours au choix du Baccalauréat es arts avec spécialisation en sciences du langage

| Formation générale et/ou cours au choix   | Cours permettant d'atteindre l'OFG  | Cours au choix* |
|---|---|-----------------|
| <b>OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire</b> : atteint par un cours obligatoire de la Formation générale                             | FASS1000<br>Init. au travail intellectuel   |                 |
| <b>OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation</b> : atteint par un cours obligatoire ou l'un des cours option de la discipline principale.  | LING1810 Intro à l'étude du langage<br>LING2831 Histoire du français I<br>LING2832 Histoire du français II<br>LING2943 Le fr. dans l'espace franco.<br>LING3824 Les langues du monde<br>LING3920 Le fr. en Amérique du Nord<br>LING3940 Sociolinguistique<br>LING3971 Bilinguisme individuel<br>LING3972 Bilinguisme social | X               |
| <b>OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne</b> : atteint par un cours obligatoire ou un cours à option de la discipline principale. | LING2950 Langue et société<br>LING3972 Bilinguisme social   | X               |
| <b>OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité</b> : atteint par des cours à option dans les disciplines connexes         | ALLE, ANGL, EDUC, ESPA,<br>GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL,<br>PSYC, SOCI ou TRAD  | X               |
| <b>OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences</b> : atteint par un cours à option dans les disciplines connexes.      | STAT2653 Statistique descriptive  | X               |
| <b>OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres</b> : atteint par un cours à option dans les disciplines connexes  | LITT2671 Littérature orale : les genres ou<br>LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr. ou<br>LITT2701 Littérature et société ou<br>LITT4672 Oralité et écriture  | X               |
| <b>OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique</b> : atteint par un cours à option dans les disciplines connexes                      | PHIL1100 Initiation à la philosophie ou<br>PHIL2210 Philo de la communication ou<br>PHIL2252 Anthropologie philosophique  | X               |
| <b>OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français</b> : atteint par les cours obligatoires de la formation générale   | FRAN1500 Communication orale<br>FRAN1600 Communication écrite   |                 |
| <b>OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel</b> : atteint par un cours obligatoire de la formation générale.                               | Un cours ANGL selon le résultat du test de classement   |                 |

\*Le programme de spécialisation en sciences du langage permet donc à l'étudiante ou l'étudiant de suivre 18 crédits de cours au choix puisque six (6) des OFG sont atteints par des cours de la formation fondamentale.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le \_\_\_\_\_Département : Études françaisesNom du programme : BA (Spécialisation en sciences du langage)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

| Programme actuel  |               | Proposition de modification  |                            |
|---|---------------|--|----------------------------|
| <b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>   |               | <b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>  |                            |
| <i>OBLIGATOIRES</i>   | 21 CR.        | <b>FORMATION FONDAMENTALE :</b>  |                            |
|   |               | <b><u>Discipline principale : cours obligatoires</u></b>                         |                            |
| FRAN1500 Communication orale  | 3             | LING1810 Intro à l'étude du langage  | 3 cr.                      |
| FRAN1600 <sup>(1)</sup> Communication écrite  | 3             | LING1811 Éléments de linguistique  | 3 cr.                      |
| LING1810 Intro à l'étude du langage   | 3             |  | <b>6 cr.</b>               |
| LING1811 Éléments de linguistique   | 3             | <b><u>Disciplines connexes – cours à option</u></b>                              |                            |
| LITT1403 Intro aux études littéraires   | 3             | Choisir 3 crédits parmi :  |                            |
| LITT1404 Le texte romanesque  | 3             | PHIL1100 Initiation à la philosophie   |                            |
| PHIL1100 Initiation à la philosophie  | 3             | PHIL2210 Philo de la communication   |                            |
|   |               | PHIL2252 Anthropologie philosophique   | 3 cr.                      |
| <b>OPTION</b>   | <b>3 CR.</b>  | Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi l'une des disciplines suivantes : |                            |
| Choisir 3 crédits de la liste des cours à option des disciplines connexes.  |               | ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD           | 6 cr.                      |
| <b>CHOIX</b>  | <b>6 CR.</b>  |  | <b>9 cr.</b>               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>30 CR.</b> | <b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX :</b>                                    |                            |
|   |               | FRAN1500 Communication orale   | 3 cr.                      |
|   |               | FRAN1600 Communication écrite  | 3 cr.                      |
|   |               | FASS1000 Init. au travail intellectuel   | 3 cr.                      |
|   |               | Choisir 6 crédits de cours au choix  | 6 cr.                      |
|   |               |  | <b>15 cr.</b>              |
|   |               |  | <b><u>TOTAL 30 CR.</u></b> |
| <b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>  |               | <b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>   |                            |
| <i>OBLIGATOIRES</i>   | 9 CR.         | <b>FORMATION FONDAMENTALE :</b>  |                            |
|   |               | <b><u>Discipline principale – cours obligatoires</u></b>                         |                            |
| LITT2403 Le texte poétique  |               | LING2820 Phonétique et phonologie  | 3 cr.                      |
| PHILXXXX  |               | LING2822 Syntaxe   | 3 cr.                      |
| SOCI2102 Méthodes de recherche I  |               | LING2950 Langue et société   | 3 cr.                      |
|   |               | LING2900 La recherche en linguistique  | 3 cr.                      |
| <b>OPTION</b>   | <b>15 CR.</b> |  | <b>12 cr.</b>              |
| Choisir 3 crédits parmi MATH, STAT, INFO ou ADSI.   |               | <b><u>Discipline principale – cours à option</u></b>                             |                            |
| Choisir 6 crédits parmi les cours LING2XXX.   |               | LING2943 Le fr. dans l'espace franco. ou   |                            |
| Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste des cours à option des disciplines connexes (sans compter le cours obligatoire SOCI2102). |               | LING3824 Les langues du monde  | 3 cr.                      |
| <b>CHOIX</b>  | <b>6 CR.</b>  | Choisir 3 crédits parmi les cours LING de niveau 2000 <sup>(1)</sup>             | 3 cr.                      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>30 CR.</b> |  | <b>6 cr.</b>               |
|   |               | <b><u>Disciplines connexes – cours obligatoire</u></b>                           |                            |
|   |               | STAT2653 Statistique descriptive   | 3 cr.                      |

|  |                       |  |                       |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| <b>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ANNÉES</b>                               |                       | <b>Disciplines connexes – cours à option</b>                   |                       |
|  |                       | Choisir 3 crédits parmi :                                      |                       |
|  |                       | LITT2671 Littérature orale : les genres                        |                       |
|  |                       | LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr.                          |                       |
|  |                       | LITT2701 Littérature et société                                |                       |
|  |                       | LITT4672 Oralité et écriture                                   | 3 cr.                 |
| OBLIGATOIRES   | 6 CR.                 | ALLE1611 Allemand I ou<br>ESPA1611 Espagnol I                  | 3 cr.                 |
| LING4990 La recherche en linguistique                                      |                       |  |                       |
| LING4991 Projet en linguistique  |                       |  |                       |
|  |                       |  | <b>6 cr.</b>          |
| OPTION <sup>(1)</sup>  | 39 CR.                |  |                       |
| LING3821 Morphologie ou LING3822 Syntaxe                                   |                       | <b>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX :</b>                  |                       |
| LING3850 Lexicologie et lexicographie ou                                   |                       | ANGLXXXX (selon le résultat du test                            |                       |
| LING3852 Sémantique et pragmatique   |                       | de classement)   | 3 cr.                 |
|  |                       |  | <b>TOTAL 30 CR.</b>   |
| Choisir au moins 9 crédits en linguistique générale (LING38XX, LING48XX).  |                       | <b>3<sup>e</sup> ANNÉE</b>                                     |                       |
| Choisir au moins 9 crédits en linguistique appliquée (LING39XX, LING49XX). |                       | <b>FORMATION FONDAMENTALE :</b>                                |                       |
| Choisir de 6 à 15 crédits en littérature de niveau 3000 et 4000.           |                       | <b>Discipline principale : cours obligatoire</b>               |                       |
| DISCIPLINES CONNEXES   | 12 CR.                | LING3821 Morphologie   | 3 cr.                 |
| CHOIX  | <u>3 CR.</u>          | <b>Discipline principale – cours à option</b>                  |                       |
|  |                       | Choisir 15 crédits parmi les cours LING                        |                       |
|  |                       | de niveau 3000 ou 4000 <sup>(2)</sup>                          | 15 cr.                |
|  | TOTAL 60 CR.          | <b>Disciplines connexes – cours à option</b>                   |                       |
|  | <b>GLOBAL 120 CR.</b> | Choisir 3 crédits parmi :                                      |                       |
|  |                       | LITT2671 Littérature orale : les genres                        |                       |
|  |                       | LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr.                          |                       |
|  |                       | LITT2701 Littérature et société                                |                       |
|  |                       | LITT4672 Oralité et écriture                                   | 3 cr.                 |
|  |                       | Choisir 3 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi l'une des       |                       |
|  |                       | disciplines suivantes :  |                       |
|  |                       | ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT,                      |                       |
|  |                       | MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD                                   | 3 cr.                 |
|  |                       |  | <b>6 cr.</b>          |
|  |                       | <b>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX :</b>                  |                       |
|  |                       | Choisir 6 crédits de cours au choix                            | 6 cr.                 |
|  |                       |  | <b>TOTAL 30 CR.</b>   |
|  |                       | <b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>                                     |                       |
|  |                       | <b>FORMATION FONDAMENTALE :</b>                                |                       |
|  |                       | <b>Discipline principale : cours obligatoires</b>              |                       |
|  |                       | LING4600 Projet en linguistique                                | 6 cr.                 |
|  |                       | <b>Discipline principale – cours à option</b>                  |                       |
|  |                       | Choisir 12 crédits parmi les cours LING                        |                       |
|  |                       | de niveau 3000 ou 4000 <sup>(2)</sup>                          | 12 cr.                |
|  |                       | <b>Disciplines connexes – cours à option</b>                   |                       |
|  |                       | Choisir 6 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les disciplines |                       |
|  |                       | suivantes :  |                       |
|  |                       | ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT,                      |                       |
|  |                       | MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD                                   | 6 cr.                 |
|  |                       | <b>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX :</b>                  |                       |
|  |                       | Choisir 6 crédits de cours au choix                            | 6 cr.                 |
|  |                       |  | <b>TOTAL 30 CR.</b>   |
|  |                       |  | <b>GLOBAL 120 CR.</b> |
|  |                       | <b>(1) Liste des cours à option LING de niveau 2000</b>        |                       |
|  |                       | LING2831 Histoire du français I                                |                       |
|  |                       | LING2832 Histoire du français II                               |                       |
|  |                       | LING2943 Le fr. dans l'espace franco.                          |                       |
|  |                       | LING2960 Acquisition du langage                                |                       |
|  |                       | LING2961 Ling. et enseignement du fr.                          |                       |

**(2) Liste des cours à option LING des niveaux 3000 et 4000**

|          |                              |
|----------|------------------------------|
| LING3824 | Les langues du monde         |
| LING3850 | Lexicologie et lexicographie |
| LING3852 | Sémantique                   |
| LING3920 | Le fr. en Amérique du Nord   |
| LING3922 | Grammaire textuelle          |
| LING3940 | Sociolinguistique            |
| LING3952 | Analyse conversationnelle    |
| LING3971 | Bilinguisme individuel       |
| LING3972 | Bilinguisme social           |
| LING4040 | Théories énonciatives        |
| LING4050 | Questions de linguistique    |
| LING4300 | Histoire des idées ling.     |
| LING4820 | Phonologie                   |

## Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : B.A. Spécialisation en sciences du langage / Majeure en études françaises / Mineure en études françaises

| <i>Banque de cours actuelle</i> |                              |            | <i>Banque de cours proposée</i> |                                     |            | <i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours</i> |
|---------------------------------|------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------------------------|------------|--|
| <i>Sigle</i>                    | <i>Titre du cours</i>        | <i>Cr.</i> | <i>Sigle</i>                    | <i>Titre du cours</i>               | <i>Cr.</i> |  |
| LING1810                        | Intro à l'étude du langage   | 3          | LING1810                        | Intro à l'étude du langage          | 3          |  |
| LING1811                        | Éléments de linguistique     | 3          | LING1811                        | Éléments de linguistique            | 3          |  |
| LING2831                        | Histoire du français I       | 3          | LING2831                        | Histoire du français I              | 3          |  |
| LING2832                        | Histoire du français II      | 3          | LING2832                        | Histoire du français II             | 3          |  |
| LING2942                        | Les parlers régionaux        | 3          | <b>LING2943</b>                 | <b>Le fr. dans l'espace franco.</b> | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING2960                        | Développement du langage     | 3          | <b>LING2960</b>                 | <b>Acquisition du langage</b>       | 3          |  |
| LING3820                        | Phonétique et phonologie     | 3          | <b>LING2820</b>                 | <b>Phonétique et phonologie</b>     | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING3821                        | Morphologie                  | 3          | LING3821                        | Morphologie                         | 3          |  |
| LING3822                        | Syntaxe                      | 3          | <b>LING2822</b>                 | <b>Syntaxe</b>                      | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING3823                        | Grammaire de l'oral          | 3          |                                 |                                     |            |  |
| LING3824                        | Les langues du monde         | 3          | LING3824                        | Les langues du monde                | 3          |  |
| LING3850                        | Lexicologie et lexicographie | 3          | LING3850                        | Lexicologie et lexicographie        | 3          |  |
| LING3851                        | Sémantique et pragmatique    | 3          | <b>LING3852</b>                 | <b>Sémantique</b>                   | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
|                                 |                              |            | <b>LING3922</b>                 | <b>Grammaire textuelle</b>          | <b>3</b>   |  |
| LING3940                        | Sociolinguistique            | 3          | LING3940                        | Sociolinguistique                   | 3          |  |
| LING3941                        | Langue et société            | 3          | <b>LING2950</b>                 | <b>Langue et société</b>            | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING3943                        | Français parlé en Acadie     | 3          | <b>LING3920</b>                 | <b>Le fr. en Amérique du Nord</b>   | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING3961                        | Ling. et enseignement du fr. | 3          | <b>LING2961</b>                 | <b>Ling. et enseignement du fr.</b> | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING3971                        | Bilinguisme individuel       | 3          | LING3971                        | Bilinguisme individuel              | 3          |  |
| LING3972                        | Bilinguisme social           | 3          | LING3972                        | Bilinguisme social                  | 3          |  |
|                                 |                              |            | <b>LING4040</b>                 | <b>Théories énonciatives</b>        | <b>3</b>   |  |
|                                 |                              |            | <b>LING4050</b>                 | <b>Questions de linguistique</b>    | <b>3</b>   |  |
| LING4820                        | Phonologie                   | 3          | LING4820                        | Phonologie                          | 3          |  |
| LING4852                        | Analyse conversationnelle    | 3          | <b>LING3952</b>                 | <b>Analyse conversationnelle</b>    | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING4880                        | Courants de la linguistique  | 3          | <b>LING4300</b>                 | <b>Histoire des idées ling.</b>     | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING4990                        | La recherche en linguistique | 3          | <b>LING2900</b>                 | <b>La recherche en linguistique</b> | <b>3</b>   | <b>Oui</b>   |
| LING4991                        | Projet en linguistique       | 3          |                                 |                                     |            |  |
|                                 |                              |            | <b>LING4600</b>                 | <b>Projet en linguistique</b>       | <b>6</b>   |  |

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)Nom du programme : Spécialisation en sciences du langage

| Banque de cours actuelle<br>d'OFG (objectifs de la formation générale) |              |                              | Banque de cours proposée<br>d'OFG (objectifs de la formation générale) |                              |                              |
|--|--------------|------------------------------|--|------------------------------|------------------------------|
| <u>Sigle</u>   | <u>Titre</u> | <u>Numéro<br/>d'OFG visé</u> | <u>Sigle</u>   | <u>Titre</u>                 | <u>Numéro<br/>d'OFG visé</u> |
|  |              |                              | LING1810   | Intro à l'étude du langage   | 2                            |
|  |              |                              | LING2831   | Histoire du français I       | 2                            |
|  |              |                              | LING2832   | Histoire du français II      | 2                            |
|  |              |                              | LING2943   | Le fr. dans l'espace franco. | 2                            |
|  |              |                              | LING2950   | Langue et société            | 3                            |
|  |              |                              | LING3824   | Les langues du monde         | 2                            |
|  |              |                              | LING3920   | Le fr. en Amérique du Nord   | 2                            |
|  |              |                              | LING3940   | Sociolinguistique            | 2                            |
|  |              |                              | LING3971   | Bilinguisme individuel       | 2                            |
|  |              |                              | LING3972   | Bilinguisme social           | 2, 3                         |

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat ès arts (**spécialisation en sciences du langage**)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales (**Département d'études françaises**)
- 1.3 Diplôme accordé  
B.A. (**spécialisation en sciences du langage**)
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
 Moncton : 4 ans  
 Edmundston : 2 premières années\*  
 Shippagan : première année\*  
 \*les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Septembre 2013

## 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

**L'objectif principal du programme est l'acquisition d'une formation fondamentale en linguistique générale et en sociolinguistique menant aux études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Le programme vise à faire connaître les différentes disciplines qui abordent l'étude du langage et des langues spécifiques dans une perspective sociale, cognitive et historique, tout en insistant sur la spécificité de leur objet, de leurs fondements théoriques et de leurs approches méthodologiques.**

- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

**La formation en sciences du langage fait appel aux stratégies d'apprentissage les plus courantes: cours magistraux, séminaires, présentations orales, travaux pratiques, recherches documentaires, ateliers d'initiation aux outils informatisés pour la constitution de corpus, organisation de mini-colloques. Dans certains cours, l'accent est mis sur le travail de terrain : observation participante et recueil de corpus par des entretiens ou d'autres méthodes éprouvées (enregistrement de la langue dans des endroits publics). La majorité des cours exige la rédaction de travaux longs, ce qui développe l'esprit d'analyse et de synthèse.**

- 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---



---



---

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>6</sup>

##### Formation fondamentale

##### Discipline principale

##### Cours obligatoires

|          |                              |               |
|----------|------------------------------|---------------|
| LING1810 | Intro à l'étude du langage   | 3             |
| LING1811 | Éléments de linguistique     | 3             |
| LING2820 | Phonétique et phonologie     | 3             |
| LING2822 | Syntaxe                      | 3             |
| LING2900 | La recherche en linguistique | 3             |
| LING2950 | Langue et société            | 3             |
| LING3821 | Morphologie                  | 3             |
| LING4600 | Projet en linguistique       | 6             |
|          |                              | <b>27 CR.</b> |

##### Cours à option

##### Choisir 3 crédits entre :

|          |                              |   |
|----------|------------------------------|---|
| LING2943 | Le fr. dans l'espace franco. | 3 |
| LING3824 | Les langues du monde         |   |

##### Choisir 3 crédits parmi les cours LING de niveau 2000 :

|          |                              |   |
|----------|------------------------------|---|
| LING2831 | Histoire du français I       | 3 |
| LING2832 | Histoire du français II      |   |
| LING2943 | Le fr. dans l'espace franco. |   |
| LING2960 | Acquisition du langage       |   |
| LING2961 | Ling. et enseignement du fr. |   |

##### Choisir 27 crédits parmi les cours LING de niveau 3000 ou 4000 :

|          |                              |  |
|----------|------------------------------|--|
| LING3824 | Les langues du monde         |  |
| LING3850 | Lexicologie et lexicographie |  |
| LING3852 | Sémantique                   |  |
| LING3920 | Le fr. en Amérique du Nord   |  |
| LING3922 | Grammaire textuelle          |  |
| LING3940 | Sociolinguistique            |  |
| LING3952 | Analyse conversationnelle    |  |
| LING3971 | Bilinguisme individuel       |  |
| LING3972 | Bilinguisme social           |  |
| LING4040 | Théories énonciatives        |  |
| LING4050 | Questions de linguistique    |  |
| LING4300 | Histoire des idées ling.     |  |
| LING4820 | Phonologie                   |  |

**33 CR.**

##### Total de la discipline principale :

**60 CR.**

##### Disciplines connexes – cours obligatoire

|          |                         |   |
|----------|-------------------------|---|
| STAT2653 | Statistique descriptive | 3 |
|----------|-------------------------|---|

**3 CR.**

##### Disciplines connexes – cours à option

|  |                           |   |
|--|---------------------------|---|
|  | Choisir 3 crédits parmi : | 3 |
|--|---------------------------|---|

<sup>6</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

|          |                             |
|----------|-----------------------------|
| PHIL1100 | Initiation à la philosophie |
| PHIL2210 | Philo de la communication   |
| PHIL2252 | Anthropologie philosophique |

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| <i>Choisir 6 crédits parmi :</i> | 6                              |
| LITT2671                         | Littérature orale : les genres |
| LITT2672                         | Ethnologie de l'Amérique fr.   |
| LITT2701                         | Littérature et société         |
| LITT4672                         | Oralité et écriture            |

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| <i>Choisir 3 crédits entre :</i> | 3             |
| ALLE1611                         | Allemand I ou |
| ESPA1611                         | Espagnol I    |

|   |   |
|---|---|
| <i>Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi les disciplines suivantes (1) :</i> | 6 |
| ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD                |   |

|   |   |
|---|---|
| <i>Choisir 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les disciplines suivantes (2) :</i> | 9 |
| ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI ou TRAD              |   |

**Total des disciplines connexes : 30 CR.**

**Total de la formation fondamentale : 90 CR.**

**Total de la formation générale : 30 CR.**

**TOTAL GLOBAL 120 CR.**

### 3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

Formulaire CPR-11

Nom :

NI :

Feuille de route pour un programme spécialisé ou avec spécialisation : BA (spécialisation en sciences du langage)

Tableau 1 : Tableau des cours par année

| Première année (30 crédits)   | Cr. | Note  |
|---|-----|-------|
| <b>I. Formation fondamentale</b>  |     |       |
| <b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>  |     |       |
| LING1810 Intro à l'étude du langage   | 3   | OFG 2 |
| LING1811 Éléments de linguistique   | 3   |       |
| <b>B. Disciplines connexes – Cours à option</b>   |     |       |
| Choisir 3 crédits parmi : PHIL1100 Initiation à la philosophie, PHIL2210 Philo de la communication, PHIL2252 Anthropologie philosophique                | 3   | OFG 7 |
| Choisir 6 crédits de niveau 1000 ou 2000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD | 6   | OFG 4 |
| <b>II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)</b>   |     |       |
| FRAN1500 Communication orale  | 3   | OFG 8 |
| FRAN1600 Communication écrite   | 3   | OFG 8 |
| FASS1000 Init. au travail intellectuel  | 3   | OFG 1 |
| Choisir 6 crédits de cours au choix   | 6   |       |

| Deuxième année (30 crédits)   | Cr. | Note  |
|---|-----|-------|
| <b>I. Formation fondamentale</b>  |     |       |
| <b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>  |     |       |
| LING2820 Phonétique et phonologie   | 3   |       |
| LING2822 Syntaxe  | 3   |       |
| LING2950 Langue et société  | 3   | OFG 3 |
| LING2900 La recherche en linguistique   | 3   |       |
| <b>Discipline principale – cours à option</b>   |     |       |
| Choisir 3 crédits entre LING2943 Le fr. dans l'espace franco. ou LING3824 Les langues du monde  | 3   |       |
| Choisir 3 crédits LING parmi les cours de niveau 2000 (voir note 2)   | 3   |       |
| <b>B. Disciplines connexes – Cours obligatoire</b>  |     |       |
| STAT2653 Statistique descriptive  | 3   | OFG 5 |
| <b>B. Disciplines connexes – Cours à option</b>   |     |       |
| Choisir 3 crédits entre ALLE1611 Allemand I ou ESPA1611 Espagnol I  | 3   |       |
| Choisir 3 crédits parmi : LITT2671 Littérature orale : les genres, LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr., LITT2701 Littérature et société ou LITT4672 Oralité et écriture | 3   | OFG 6 |
| <b>II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)</b>   |     |       |
| ANGLXXXX (selon le résultat du test de classement)  | 3   | OFG 9 |

| Troisième année (30 crédits)  | Cr. | Note |
|---|-----|------|
| <b>I. Formation fondamentale</b>  |     |      |
| <b>A. Discipline principale – Cours obligatoire</b>   |     |      |
| LING3821 Morphologie  | 3   |      |
| <b>Discipline principale – cours à option</b>   |     |      |
| Choisir 15 crédits parmi les cours LING de niveau 3000 ou 4000 (voir note 2)  | 15  |      |
| <b>B. Disciplines connexes – Cours à option</b>   |     |      |
| Choisir 3 crédits parmi : LITT2671 Littérature orale : les genres, LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr., LITT2701 Littérature et société ou LITT4672 Oralité et écriture | 3   |      |
| Choisir 3 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD                   | 3   |      |
| <b>II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)</b>   |     |      |
| Choisir 6 crédits de cours au choix   | 6   |      |

| Quatrième année (30 crédits)  | Cr. | Note |
|---|-----|------|
| <b>I. Formation fondamentale</b>  |     |      |
| <b>A. Discipline principale – Cours obligatoire</b>   |     |      |
| LING4600 Projet en linguistique   | 6   |      |
| <b>Discipline principale – Cours à option</b>   |     |      |
| Choisir 12 crédits parmi les cours LING de niveau 3000 ou 4000 (voir note 2)  | 12  |      |
| <b>B. Disciplines connexes – Cours à option</b>   |     |      |
| Choisir 6 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD | 6   |      |
| <b>II. Formation générale ou cours au choix (voir note 1)</b>   |     |      |
| Choisir 6 crédits de cours au choix   | 6   |      |

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de B.A. Spécialisation en sciences du langage**

|              | Objectif de formation générale                                       | Cours permettant l'atteinte de l'OFG  | Cr.    | Note                      |
|--------------|--|---|--------|---------------------------|
| <b>OFG 1</b> | Initiation au travail intellectuel universitaire                     | FASS1000 Init. au travail intellectuel  | 3      |                           |
| <b>OFG 2</b> | Ouverture à l'autre et/ou internationalisation                       | LING1810 Intro à l'étude du langage   | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 3</b> | Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne                  | LING2950 Langue et société  | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 4</b> | Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité      | Trois crédits dans l'une des disciplines suivantes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD                         | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 5</b> | Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences | STAT2653 Statistique descriptive  | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 6</b> | Sensibilité aux arts et lettres                                      | LITT2671 Littérature orale : les genres ou LITT2672 Ethnologie de l'Amérique fr. ou LITT2701 Littérature et société ou LITT4672 Oralité et écriture | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 7</b> | Capacité de penser logiquement et de manière critique                | PHIL1100 Initiation à la philosophie ou PHIL2210 Philo de la communication ou PHIL2252 Anthropologie philosophique                                  | 3      | Choisir un cours au choix |
| <b>OFG 8</b> | Capacité de s'exprimer en français                                   | FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite   | 3<br>3 |                           |
| <b>OFG 9</b> | Capacité de s'exprimer en anglais                                    | ANGLXXXX (selon le résultat du test de classement)  | 3      |                           |

**Note 1 :** Dans le cadre du programme de B.A. (spécialisation en sciences du langage), vous devez compléter **90 crédits de formation fondamentale, dont 60 crédits de cours de la discipline principale, 30 crédits de cours des disciplines connexes et 30 crédits de formation générale et/ou cours au choix**. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG), lesquels sont décrits dans le Tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de B.A. (spécialisation en sciences du langage), la **formation fondamentale** permet de répondre à **six (6) OFG** :

- OFG 2 au moyen du cours obligatoire LING1810
- OFG 3 au moyen du cours LING2950
- OFG 4 au moyen d'un cours des disciplines connexes : ALLE, ANGL, EDUC, ESPA, GEOG, HIST, LITT, MUSI, PHIL, PSYC, SOCI, TRAD
- OFG 5 au moyen du cours STAT2653 *Statistique descriptive*
- OFG 6 au moyen d'un cours parmi les suivants : LITT2671, LITT2672, LITT2701 ou LITT4672
- OFG 7 au moyen d'un cours parmi les suivants : PHIL1100, PHIL2210 ou PHIL2252

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

- OFG 1 au moyen du cours FASS1000 *Init. au travail intellectuel*;
- OFG 8 au moyen de deux (2) cours de français : FRAN1500 et FRAN1600;
- OFG 9 au moyen d'un cours ANGLXXXX.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **18 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale.

**Note 2 : Cours à option de la discipline principale**

Choisir 3 crédits de niveau 2000 parmi les cours suivants :

- LING2831 Histoire du français I
- LING2832 Histoire du français II
- LING2943 Le fr. dans l'espace franco.
- LING2960 Acquisition du langage
- LING2961 Ling. et enseignement du fr.

Choisir 27 crédits de niveau 3000 ou 4000 parmi les cours suivants :

|          |                              |
|----------|------------------------------|
| LING3824 | Les langues du monde         |
| LING3850 | Lexicologie et lexicographie |
| LING3852 | Sémantique                   |
| LING3920 | Le fr. en Amérique du Nord   |
| LING3922 | Grammaire textuelle          |
| LING3940 | Sociolinguistique            |
| LING3952 | Analyse conversationnelle    |
| LING3971 | Bilinguisme individuel       |
| LING3972 | Bilinguisme social           |
| LING4040 | Théories énonciatives        |
| LING4050 | Questions de linguistique    |
| LING4300 | Histoire des idées ling.     |
| LING4820 | Phonologie                   |

**Lynne M. Castonguay**

---

**De:** Annette Boudreau  
**Envoyé:** 18 octobre 2012 14:14  
**À:** Lynne M. Castonguay  
**Objet:** RE: reconfiguration (secteur linguistique au département d'études françaises)

Voici donc le message avec coquille corrigée

Bonjour Lynne,

Lise Rodrigue m'a fait part de votre question concernant l'approbation officielle en UARD de la reconfiguration du programme du secteur linguistique du département d'études françaises.

Je vous écris en tant que présidente du dossier; je l'ai assumé à partir de septembre 2009. Avant cette date (de 2008 à 2009), c'est Gisèle Chevalier qui l'a piloté.

Je peux vous dire que nous avons tenu au moins une demi-douzaine de réunions avec les membres du secteur linguistique des campus d'Edmunston et de Shippagan. Les membres ont unanimement approuvé l'énoncé de programme et ont aussi été d'accord pour réduire le nombre de cours qui avaient été proposés dans une première version du document soumis au Conseil de Faculté de la FASS en juin 2011; le Conseil avait alors recommandé une diminution des cours proposés. J'ai écrit un long courriel aux linguistes des trois campus à ce sujet en octobre 2011 avec proposition de changements en accord avec les recommandations de la FASS. Ces changements (techniques) ont été approuvés par courriel (malheureusement, je n'ai pas tout conservé) mais nous n'avons pas eu de réunions départementales pour les approuver officiellement.

J'espère que cela répond à vos questions. Je serai au bureau demain matin à partir de 10 heures jusqu'à 11h30 (je suis en congé sabbatique).

Bien amicalement,

Annette Boudreau

**2. RÈGLEMENT ET POLITIQUE SUR LES MESURES D'ADAPTATION POUR MOTIFS RELIGIEUX (DOC. 31, 31A ET 31B/11-12)**

**R : 09-CPR-121015**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement universitaire 10.9.2.1 (Mesures d'adaptation pour motifs religieux). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la création du règlement universitaire 10.9.2.1 (Mesures d'adaptation pour motifs religieux). »*

**R : 10-CPR-121015**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption de la Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux. »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique adopte la Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux. »*

31/11-12



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement

Le 16 avril 2012

Monsieur Neil Boucher, président  
Comité des programmes  
Édifice Taillon



VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

16 AVR. 2012

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux**

Monsieur,

La proposition d'une politique relative aux mesures d'adaptation pour motifs religieux a été soumise au Comité des programmes à sa réunion du 26 septembre 2007 mais celle-ci n'a pas été soumise au Sénat académique puisqu'elle était jugée trop restrictive.

Des membres du corps professoral, les vice-doyennes et les vice-doyens réitèrent leur demande pour la mise sur pied d'une politique afin de les guider dans la prise de décision lors d'une demande d'adaptation, en particulier dans le contexte de motifs religieux. Une nouvelle proposition intitulée "Politique du Sénat académique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux" a été soumise à la RVD du 21 février 2012 et adoptée par ses membres.

Une recherche auprès d'autres universités canadiennes a démontré que la plupart d'entre elles ont adopté une politique d'accommodement sur le fondement de leurs croyances religieuses. De plus, depuis la demande initiale, une politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap a été adoptée à l'Université (SAC-081031).

Je vous prie donc de faire l'étude de cette nouvelle politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique. Vous trouverez ladite politique en pièce jointe.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement,

Edgar Robichaud

ER/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Membres de la RVD

p.j.

31 A/11-12

**Marie-Paule Viel**

---

**De:** Pascal Robichaud  
**Envoyé:** 1 octobre 2012 12:29  
**À:** Marie-Paule Viel  
**Cc:** Lynne M. Castonguay; Robert L. LeBlanc  
**Objet:** Mesures d'adaptation pour motifs religieux  
**Pièces jointes:** PPOL-PR- CPR - Accomodements religieux - 1er oct 2012.docx; POL-PR-CPR-  
 Accomodements religieux, règlements - 1er oct 2012.docx

Salut Marie-Paule,

Voici une version modifiée de la Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux. Lors de sa dernière rencontre, le Comité des programmes m'avait demandé de voir si le Politique heurte les attributions des doyennes et des doyens en vertu des Statuts et Règlements de l'UdeM. J'ai consulté la Secrétaire générale à cet effet et nous sommes d'avis qu'il n'y a aucune atteinte aux attributions des doyennes et des doyens. Toutefois, puisque les doyennes et les doyens doivent traiter tout cas d'appel de la part de l'étudiante ou de l'étudiant des modalités d'adaptation mises de l'avant par la professeure ou le professeur, nous avons cru bon d'ajouter à la Politique que la décision du Registraire sur l'octroi de mesures d'adaptation doit être copiée à la doyenne ou au doyen d'attache du cours et que cette dernière ou ce dernier peut commander une liste des étudiantes et des étudiants à qui des mesures d'adaptation furent octroyées et qui sont inscrits à la faculté. Les modifications sont en gras dans le texte.

Le CPR avait aussi demandé que je soumette les projets de règlement séparément de la Politique. Ils sont attachés.

Pascal Robichaud,  
 Registraire  
 18, avenue Antonine-Maillet  
 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA  
 Tél. : 506.858.4640  
 Téléc. : 506.858.4544  
[www.umoncton.ca/umcm-registrariat/](http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/)

*Zwei Dinge sollen Kinder von ihren Eltern bekommen : Wurzeln und Flügel – Johann Wolfgang von Goethe*

L'information contenue dans ce courriel (y compris les pièces jointes) est confidentielle et vise uniquement son destinataire ou ses destinataires. Toute autre distribution, copie ou divulgation est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous aviser et éliminer ce courriel, ainsi que les pièces jointes, de votre système informatique et de vos dossiers.

***Projet de règlement universitaire de premier cycle sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux***

---

**10.9.2.1 Mesures d'adaptation pour motifs religieux**

L'Université de Moncton reconnaît que ses étudiantes et ses étudiants ont droit à des mesures d'adaptation raisonnables se rapportant à leurs croyances ou pratiques religieuses sincères. La politique applicable à ce sujet est La Politique du Sénat académique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux, qui peut être consultée sur le site Internet de l'Université.

**Projet de règlement universitaire de deuxième et troisième cycle sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux**

---

**28.12.2.1 Mesures d'adaptation pour motifs religieux**

L'Université de Moncton reconnaît que ses étudiantes et ses étudiants ont droit à des mesures d'adaptation raisonnables se rapportant à leurs croyances ou pratiques religieuses sincères. La politique applicable à ce sujet est La Politique du Sénat académique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux, qui peut être consultée sur le site Internet de l'Université.

Version 3.8 – Le 15 octobre 2012

---

**Politique du Sénat académique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux**


---

Cette politique est adoptée par le Sénat académique en vertu du règlement 10.9.2.1 des règlements universitaires de premier cycle de l'Université de Moncton (l'« Université »), qui se lisent comme suit :

L'Université de Moncton reconnaît que ses étudiantes et ses étudiants ont droit à des mesures d'adaptation raisonnables se rapportant à leurs croyances ou pratiques religieuses sincères. La politique applicable à ce sujet est *La Politique du Sénat académique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux*, qui peut être consultée sur le site Internet de l'Université.

### 1. Nature des mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation octroyées aux termes de cette politique concernent généralement la date et le type des épreuves de contrôle relatives à des cours. Elles n'ont aucune incidence sur le contenu des cours auxquels elles se rapportent, sur les objectifs qui s'y rattachent ou sur le régime pédagogique selon lequel ils sont enseignés. Elles peuvent notamment nécessiter ou entraîner :

- le report ou l'avancement pour une étudiante ou un étudiant de la date d'une épreuve de contrôle ou de toute activité faisant l'objet d'une évaluation;
- le report de la date de remise d'une épreuve de contrôle;
- le remplacement d'une épreuve de contrôle par une autre épreuve de contrôle de même type, selon le jugement de la professeure ou du professeur d'un cours.

### 2. Demande de mesures d'adaptation

Une étudiante ou un étudiant voulant des mesures d'adaptation pour motifs religieux doit en faire la demande écrite au Registraire du campus concerné de l'Université en remplissant la formule intitulé « Demande de mesures d'adaptation – Motifs religieux » le plus tôt possible et au plus tard avant la date limite d'abandon ou de changement de cours-session sans mention au dossier d'une session universitaire.

Toute demande de mesures d'adaptation pour motifs religieux présentée après ce délai n'est considérée que dans la mesure où les autorités universitaires disposent d'un temps raisonnable pour en traiter.

### 3. Démonstration du besoin de mesures d'adaptation

Dans la formule intitulée « Demande de mesures d'adaptation – Motifs religieux », l'étudiante ou l'étudiant doit démontrer, au moyen d'un témoignage crédible de sa part, que les mesures d'adaptation sollicitées sont liées à une croyance ou à une pratique religieuse sincère et que le fait de ne pas se les faire octroyer poserait un obstacle plus qu'insignifiant à cette croyance ou à cette pratique.

### 4. Décision sur l'octroi de mesures d'adaptation

La décision d'octroyer ou de ne pas octroyer des mesures d'adaptation pour motifs religieux à une étudiante ou à un étudiant est prise par la ou le Registraire du campus concerné (la ou le « Registraire »).

La ou le Registraire doit donner une suite favorable à une demande de mesures d'adaptation pour motif religieux à moins :

- a) qu'elle ou il ait des raisons valables et fondées de croire que la croyance ou la pratique religieuse en cause n'est pas sincère;
- b) que, dans le cas d'un cours particulier, les seules mesures d'adaptation possibles auraient un impact significatif indésirable sur l'offre ou sur le déroulement normal et nécessaire du cours;
- c) que, dans le cas d'un cours particulier, il soit impossible d'offrir une mesure d'adaptation sans compromettre l'atteinte des objectifs du cours.

La ou le Registraire peut exiger de l'étudiante ou de l'étudiant des explications supplémentaires lorsque les renseignements dont elle ou il dispose ne lui permettent pas de prendre une décision éclairée sur l'opportunité d'offrir les mesures d'adaptation sollicitées. Au besoin, la ou le Registraire peut consulter toute personne employée par l'Université susceptible de détenir des renseignements pertinents sur un cours particulier, qui lui permettra de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

### 5. Communication et enregistrement de la décision sur les mesures d'adaptation

La ou le Registraire communique par écrit, dans un délai raisonnable **et avec copie conforme à la doyenne ou au doyen de la faculté d'attache du cours**, sa décision sur l'octroi de mesures d'adaptation à l'étudiante ou à l'étudiant qui en fait la demande. La décision de la ou du Registraire est présumée reçue dans les trois jours ouvrables qui suivent son envoi.

La ou le Registraire consigne au *Registre des étudiantes et des étudiants ayant droit à des mesures d'adaptation pour motifs religieux* le nom et la pratique ou croyance religieuse de chaque étudiante ou étudiant dont le droit à des mesures d'adaptation est reconnu.

Au début de chaque session universitaire ou le plus tôt possible, la ou le Registraire transmet par écrit aux professeures et aux professeurs la liste des étudiantes et des étudiants de leurs cours à qui des mesures d'adaptation pour motifs religieux sont

octroyées, en précisant pour chacune et chacun les jours de célébration religieuse reconnus. **Le Registraire peut remettre à la doyenne ou au doyen, sur demande de cette dernière ou de ce dernier, la liste des étudiantes et étudiants à qui des mesures d'adaptation furent octroyées et qui sont inscrits à un cours de la faculté.**

#### **6. Appel de la décision de la Registraire ou du Registraire**

Dans les cinq jours ouvrables qui suivent sa réception, une étudiante ou un étudiant peut faire appel de la décision de la ou du Registraire au Comité d'appel du Sénat académique selon l'article 43 des Statuts et Règlements de l'Université.

#### **7. Effet d'une décision favorable de la ou du Registraire ou du Comité d'appel du Sénat académique**

Une décision favorable pour l'étudiante ou pour l'étudiant de la ou du Registraire ou du Comité d'appel du Sénat académique, selon le cas, emporte automatiquement, pour l'étudiante ou l'étudiant qui en fait l'objet, des conséquences sur la présence aux cours et sur les dates des épreuves de contrôle ou d'autres activités notées : une telle étudiante ou un tel étudiant peut s'absenter d'un cours et n'a pas à passer ou à remettre une épreuve de contrôle ou à participer à quelque activité notée que ce soit le jour d'une célébration propre à sa religion, si ce jour est inscrit au calendrier multiconfessionnel publié par l'Université aux termes de l'article 11 de cette politique. En ce qui concerne un tel jour, ni l'absence de l'étudiante ou de l'étudiant d'un cours aux termes du règlement 10.9.1 des règlements universitaires de premier cycle ou 28.12.1 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles de l'Université, ni l'absence de l'étudiante ou de l'étudiant à une épreuve de contrôle ou son défaut de remettre un travail aux termes du règlement 19.9.2 des règlements universitaires de premier cycle ou 28.12.2 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles de l'Université, ne sont tenus en compte.

#### **8. Modalités d'application des mesures d'adaptation**

Les modalités d'une mesure d'adaptation pour motifs religieux associées à un cours particulier relèvent de la professeure ou du professeur de ce cours. Par exemple, la professeure ou le professeur décide de la date d'une épreuve de contrôle, de la date de remise d'une épreuve de contrôle ou de la date d'une activité notée, en remplacement de la date qui coïncide avec un jour de célébration religieuse reconnu. La professeure ou le professeur décide également de l'opportunité de remplacer une épreuve de contrôle par une autre épreuve de contrôle de nature différente. La décision de la professeure ou du professeur sur les modalités d'application d'une mesure d'adaptation est présumée reçue par l'étudiante ou l'étudiant qu'elle concerne dans les trois jours ouvrables qui suivent son envoi.

#### **9. Appel de la décision sur les modalités d'application d'une mesure d'adaptation**

Dans les trois jours qui suivent sa réception, une étudiante ou un étudiant peut faire appel de la décision d'une professeure ou d'un professeur prise selon les termes de l'article 8 de

cette politique, au moyen d'une correspondance envoyée à la doyenne ou au doyen de la Faculté dont relève le cours auquel elle se rapporte, avec copie conforme à la professeure ou au professeur du cours.

À la suite d'une rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant et la professeure ou le professeur du cours, la doyenne ou le doyen peut confirmer, infirmer ou modifier la décision de la professeure ou du professeur. La décision de la doyenne ou du doyen est finale et sans appel.

#### **10. Droit de renonciation**

Une étudiante ou un étudiant dont le droit à des mesures d'adaptation a été reconnu peut y renoncer, partiellement ou globalement. Si l'étudiante ou l'étudiant y renonce globalement, son nom est retiré du Registre prévu à l'article 5 de cette politique.

Toute renonciation est faite par écrit à la ou au Registraire qui y donne la suite appropriée.

Indépendamment de ce qui précède, une étudiante ou un étudiant qui passe ou remet une épreuve de contrôle le jour d'une célébration propre à sa religion renonce par le fait même à toute mesure d'adaptation qui s'applique à elle ou à lui par rapport à cette épreuve de contrôle.

L'étudiante ou l'étudiant qui a renoncé globalement à son droit peut le ranimer ultérieurement, au plus tôt au début de la session universitaire suivant la renonciation, et ce, avant la date limite d'abandon ou de changement de cours-session sans mention au dossier de cette session. Toute demande de réanimation de mesures d'adaptation pour motifs religieux présentée après ce délai n'est considérée que dans la mesure où les autorités universitaires disposent d'un temps raisonnable pour en traiter.

#### **11. Calendrier multiconfessionnel**

Un calendrier des jours de célébrations religieuses reconnues, servant d'outil d'application de cette politique, est publié une fois l'an à même le Répertoire de l'Université. Le Registraire peut, de temps à autre, mettre à jour le calendrier.

#### **12. Responsabilité**

La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a la responsabilité de diffuser cette politique et de veiller à son application.

3. **MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (DOC. 36/11-12 ET DOC. 6/12-13)**

**R : 12-CPR-121015**

*« Sous réserve de modification mineure, le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification de la condition d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier et régime coopératif) afin qu'elle passe de la condition « C » à la condition « B ». »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la modification de la condition d'admission au programme de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier et régime coopératif) afin qu'elle passe de la condition « C » à la condition « B ». »*

36/11-12



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN



Edmundston  
Moncton  
Shippagan

Le 7 mai 2012

Monsieur Neil Boucher  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, N.-B. E1A 3E9



**Objet : Modification aux conditions d'admission à un programme**

Monsieur le vice-recteur,

Les objectifs spécifiques du programme de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières sont de développer la sensibilité des étudiantes et des étudiants face à la complexité des enjeux côtiers, de donner une formation transdisciplinaire qui fait converger des connaissances de base en sciences environnementales, sociales et économiques, de donner des outils techniques permettant d'œuvrer en gestion intégrée des zones côtières et d'amener les étudiantes et les étudiants à adopter une approche intégrative et critique face aux diverses problématiques côtières et territoriales. Considérant les objectifs et le marché de l'emploi auquel il prépare, la condition d'admission au programme régulier ainsi qu'au programme coopératif devrait passer de C à B. Voici les raisons qui motivent cette demande de modification.

D'abord, dans le cadre du programme, les sciences environnementales et humaines occupent une place comparable en termes de crédits. Parmi les cours obligatoires du programme, les sciences environnementales comptent pour 32 crédits alors que 30 crédits sont des cours en sciences sociales.

Ajoutons à cela que les postes disponibles aux diplômées et aux diplômés demandent une formation interdisciplinaire. Il ne nous apparaît donc pas justifié d'exiger une formation en sciences environnementales plutôt qu'en sciences humaines comme critère d'admission.

... /2

Page 2  
Monsieur Neil Boucher  
Le 7 mai 2012

Par ailleurs, nous sommes à même de constater que des personnes auraient voulu s'inscrire au baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières vu leur intérêt pour l'aspect interdisciplinaire du programme, mais qu'elles n'ont pas entamé le processus à cause des conditions d'admission qu'elles ne remplissaient pas.

La première année du programme demande des cours obligatoires de biologie et de chimie. Les cours de biologie exigés par le programme sont des cours d'introduction, BIOLI et BIOLII. L'étudiante ou l'étudiant qui n'aurait pas le profil en sciences pourrait s'inscrire au cours CHIM1014 au lieu de CHIM1013. Le cours CHIM1014 Introduction à la chimie serait préalable au cours de chimie générale II, CHIM1023. Ainsi, nous sommes d'avis que les étudiantes et les étudiants ayant un profil sciences humaines seraient tout à fait en mesure de réussir ces quelques cours de science.

Il est à noter que le programme reconfiguré comportera un cours allégé de chimie adapté à une clientèle provenant aussi bien d'un horizon sciences naturelles que sciences humaines.

Enfin, le personnel enseignant du baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières considère proposer à l'administration de l'Université de Moncton, campus de Shippagan de transférer la gestion du Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières du secteur sciences, auquel il est actuellement rattaché, au secteur administration, arts et sciences humaines. En effet, la gestion intégrée relève plus des sciences humaines et sociales que des sciences pures.

À la lumière des renseignements fournis, nous demandons à ce que la condition d'admission au programme de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier et régime coopératif) passe de « C » à « B », ce dès septembre 2012.

Je vous prie de recevoir, monsieur le vice-recteur, l'assurance de ma considération.



Marthe Robichaud  
Doyenne des études par intérim

MR/nd

Pièce jointe

## Yvonne Bourque

---

**De:** Pascal Robichaud  
**Envoyé:** 17 mai 2012 16:23  
**À:** Yvonne Bourque  
**Objet:** TR: Modification aux conditions d'admission du BGZC

---

**De :** Marthe Robichaud  
**Envoyé :** 16 mai 2012 10:51  
**À :** Pascal Robichaud  
**Objet :** RE: Modification aux conditions d'admission du BGZC

Bonjour Pascal,

Au procès-verbal de la réunion de l'Assemblée intersectorielle du 11 avril 2012, on peut lire parmi les éléments d'une proposition ce qui suit :

... que les modifications au programme du BGZC : le passage de la condition d'admission C à la condition B, ...

La proposition dûment proposée et appuyée a été adoptée à l'unanimité.

Marthe Robichaud

---

**De :** Pascal Robichaud  
**Envoyé :** 16 mai 2012 10:16  
**À :** Marthe Robichaud  
**Cc :** Yvonne Bourque  
**Objet :** Modification aux conditions d'admission du BGZC

Salut Marthe,

J'ai reçu ta lettre au VRER du 7 mai, dans laquelle tu proposes une modification de la condition d'admission au baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières. Avant de procéder, il nous manque une confirmation écrite que cette modification fut recommandée par le Conseil de la faculté. Si le Conseil a bel et bien déjà recommandé la modification en question, il suffit de me faire parvenir un courriel me le confirmant et je l'ajouterai à la documentation allant au Comité des programmes

Pascal Robichaud,  
 Registraire  
 18, avenue Antonine-Maillet  
 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 CANADA  
 Tél. : 506.858.4640  
 Téléc. : 506.858.4544  
[www.umoncton.ca/umcm-registrariat/](http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/)

*Zwei Dinge sollen Kinder von ihren Eltern bekommen : Wurzeln und Flügel – Johann Wolfgang von Goethe*

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier et régime coopératif)
- 1.2 Unité responsable  
Université de Moncton, campus de Shippagan
- 1.3 Diplôme accordé  
BGZC
- 1.4 Durée du programme  
4 années
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Université de Moncton, campus de Shippagan
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Septembre 2012

### 2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)  
Ce programme formera des professionnelles et des professionnels aptes à gérer de façon durable les ressources en zones côtières. Les étudiantes et les étudiants recevront une formation de base en sciences humaines, en sciences sociales, en sciences pures et en sciences appliquées. Ils acquerront des connaissances sur les méthodes et les outils technologiques utilisés dans la gestion des zones côtières et développeront les compétences nécessaires pour assurer une gestion saine qui tient compte des besoins et des aspirations des communautés impliquées.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- **Condition " B "**
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---



---



---

## 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---



---



---



---

2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé du programme

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)

CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

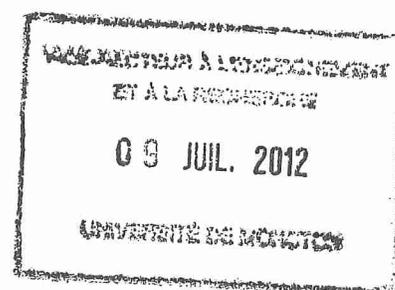


UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN

Edmundston  
Moncton  
Shippagan

Le 6 juillet 2012

Monsieur Neil Boucher  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, N.-B. E1A 3E9



**Objet : Modification aux conditions d'admission à un programme**

Monsieur le vice-recteur,

En mai dernier, je vous ai envoyé une lettre demandant à ce que les membres du Comité des programmes se penchent sur un projet pour modifier la condition d'admission au programme de baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières. Présentement la condition d'admission est C et nous désirerions qu'elle soit changée à B. Les raisons pour ce changement ont été exprimées dans cette lettre.

À la dernière rencontre du Comité des programmes, le 5 juin dernier, le point concernant l'objet de ce courrier n'a pu être discuté faute de temps mais aussi parce que le CPR2 n'avait pas été soumis. Veuillez trouver en pièces jointes les formulaires requis.

Je vous prie de recevoir, monsieur le vice-recteur, l'assurance de ma considération.

Marthe Robichaud  
Professeure

MR/nd

Pièces jointes

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Campus de Shippaganmai 2012Département : Secteur SciencesNom du programme : Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime coopératif)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

| Programme actuel                          | Cr        | Proposition de modification               | Cr        |
|---|-----------|---|-----------|
| La condition « C » est exigée             |           | La condition « B » est exigée             |           |
| <u>Première année</u>                     |           | <u>Première année</u>                     |           |
| Cours obligatoires                        |           | Cours obligatoires                        |           |
| BIOL1113 Biologie générale I              | 3         | BIOL1113 Biologie générale I              | 3         |
| BIOL1213 Biologie générale II             | 3         | BIOL1213 Biologie générale II             | 3         |
| CHIM1013 Chimie générale I                | 3         | CHIM1013 Chimie générale I                | 3         |
| ou  |           | ou  |           |
| CHIM1014 Introduction à la chimie         | 4         | CHIM1014 Introduction à la chimie         | 4         |
| CHIM1023 Chimie générale II               | 3         | CHIM1023 Chimie générale II               | 3         |
| CHIM1071 Labo de chimie générale I        | 1         | CHIM1071 Labo de chimie générale I        | 1         |
| CHIM1081 Labo de chimie générale II       | 1         | CHIM1081 Labo de chimie générale II       | 1         |
| ECON1011 Introduction à l'économie        | 3         | ECON1011 Introduction à l'économie        | 3         |
| FRAN1500 Communication orale              | 3         | FRAN1500 Communication orale              | 3         |
| FRAN1600 Communication écrite             | 3         | FRAN1600 Communication écrite             | 3         |
| GEOG1103 Le milieu humain                 | 3         | GEOG1103 Le milieu humain                 | 3         |
| GEOG1403 Géographie du milieu physique    | 3         | GEOG1403 Géographie du milieu physique    | 3         |
| GIZC1010 Intr à l'étude de l'env côtier   | 3         | GIZC1010 Intr à l'étude de l'env côtier   | 3         |
| SOCI1000 Introduction à la société        | 3         | SOCI1000 Introduction à la société        | 3         |
|   | <u>35</u> |   | <u>35</u> |
| <u>Deuxième année</u>                     |           | <u>Deuxième année</u>                     |           |
| Cours obligatoires                        |           | Cours obligatoires                        |           |
| FORS2443 Intro. aux SIG                   | 3         | FORS2443 Intro. aux SIG                   | 3         |
| GIZC2000 Stage I                          | 0         | GIZC2000 Stage I                          | 0         |
| GIZC2010 Caract phys des zones côtières   | 3         | GIZC2010 Caract phys des zones côtières   | 3         |
| GIZC2020 Écosystèmes côtiers I            | 4         | GIZC2020 Écosystèmes côtiers I            | 4         |
| GIZC2030 Écosystèmes côtiers II           | 4         | GIZC2030 Écosystèmes côtiers II           | 4         |
| MATH1054 Mathématiques des affaires       | 4         | MATH1054 Mathématiques des affaires       | 4         |
| SCPO1000 Science politique I              | 3         | SCPO1000 Science politique I              | 3         |
| SCPO2220 Principes d'admin. Publique      | 3         | SCPO2220 Principes d'admin. Publique      | 3         |
| STAT2633 Intro à la stat appliquée        | 3         | STAT2633 Intro à la stat appliquée        | 3         |
| Option connexe                            | 3         | Option connexe                            | 3         |
| Choix                                     | 3         | Choix                                     | 3         |
|   | <u>33</u> |   | <u>33</u> |
| <u>Troisième année et Quatrième année</u> |           | <u>Troisième année et Quatrième année</u> |           |
| Cours obligatoires                        |           | Cours obligatoires                        |           |
| GIZC3000 Stage II                         | 0         | GIZC3000 Stage II                         | 0         |
| GIZC3010 Interventions zones côtières     | 4         | GIZC3010 Interventions zones côtières     | 4         |
| GIZC3020 Collecte et prés. de données     | 4         | GIZC3020 Collecte et prés. de données     | 4         |
| GIZC3030 Pol et lég en zone côtière I     | 3         | GIZC3030 Pol et lég en zone côtière I     | 3         |
| GIZC3040 Éthique environnementale         | 3         | GIZC3040 Éthique environnementale         | 3         |
| GIZC3050 Communautés et peuples côtiers   | 3         | GIZC3050 Communautés et peuples côtiers   | 3         |
| GIZC3060 Études d'imp et éval du risque   | 3         | GIZC3060 Études d'imp et éval du risque   | 3         |
| GIZC4000 Stage IV                         | 0         | GIZC4000 Stage IV                         | 0         |
| GIZC4010 Gest intég zones côtières I      | 3         | GIZC4010 Gest intég zones côtières I      | 3         |
| GIZC4020 Stage                            | 2         | GIZC4020 Stage                            | 2         |
| GIZC4030 Résolution de conflits et anim   | 3         | GIZC4030 Résolution de conflits et anim   | 3         |
| GIZC4040 Gest intég zones côtières II     | 3         | GIZC4040 Gest intég zones côtières II     | 3         |
|   | <u>31</u> |   | <u>31</u> |

## Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

| Programme actuel  | Cr         | Proposition de modification   | Cr         |
|---|------------|---|------------|
| Option spécialisation<br>Choisir 18 crédits parmi les cours suivants en respectant les exigences d'un des deux blocs suivants : |            | Option spécialisation<br>Choisir 18 crédits parmi les cours suivants en respectant les exigences d'un des deux blocs suivants : |            |
| 1. Bloc Pêche et aquaculture  |            | 1. Bloc Pêche et aquaculture  |            |
| 2. Bloc Développement communautaire et tourisme   |            | 2. Bloc Développement communautaire et tourisme   |            |
|   | <u>18</u>  |   | <u>18</u>  |
| Option connexe  | <u>3</u>   | Option connexe  | <u>3</u>   |
| Choisir six crédits de cours au choix   | <u>6</u>   | Choisir six crédits de cours au choix   | <u>6</u>   |
| Total   | <u>58</u>  | Total   | <u>58</u>  |
| Global  | <u>126</u> | Global  | <u>126</u> |

|  |
|--|
| 1. Bloc Pêche et aquaculture<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4100 Gestion des ress. Halieutiques<br>GIZC4200 Aquaculture<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3100 Socio-économie des pêches<br>GIZC3200 Pollution et zones côtières<br>GIZC3300 Anat et phys des anim marins<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>2. Bloc Développement communautaire et tourisme<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4300 Zones côtières et dévelop.<br>GIZC4400 Récr et tour en zones côtière<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC3700 Valor. du patrimoine culturel<br>GIZC3800 Intro à l'éducation environ.<br>GIZC3900 SIG appl. aux zones côtières<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>Option connexe<br>ADMN1200 La gestion<br>ANGL1031 <i>Language, writing and reading</i><br>CHIM2033 Chimie et l'environnement<br>ECON2150 Économie du développement<br>GEOG1703 Carte du monde<br>GEOG2713 Géographie de la mer<br>PHIL1100 Initiation à la philosophie<br>PSYC2800 Relations humaines<br>RETO3430 La demande touristique<br>RETO4432 Le développement touristique<br>SOCI1410 Introduction à l'anthropologie<br>SOCI2533 Sociologie de l'acadie<br>SOCI3413 Études amérindiennes et Inuits |
|--|

|  |
|--|
| 1. Bloc Pêche et aquaculture<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4100 Gestion des ress. Halieutiques<br>GIZC4200 Aquaculture<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3100 Socio-économie des pêches<br>GIZC3200 Pollution et zones côtières<br>GIZC3300 Anat et phys des anim marins<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>2. Bloc Développement communautaire et tourisme<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4300 Zones côtières et dévelop.<br>GIZC4400 Récr et tour en zones côtière<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC3700 Valor. du patrimoine culturel<br>GIZC3800 Intro à l'éducation environ.<br>GIZC3900 SIG appl. aux zones côtières<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>Option connexe<br>ADMN1200 La gestion<br>ANGL1031 <i>Language, writing and reading</i><br>CHIM2033 Chimie et l'environnement<br>ECON2150 Économie du développement<br>GEOG1703 Carte du monde<br>GEOG2713 Géographie de la mer<br>PHIL1100 Initiation à la philosophie<br>PSYC2800 Relations humaines<br>RETO3430 La demande touristique<br>RETO4432 Le développement touristique<br>SOCI1410 Introduction à l'anthropologie<br>SOCI2533 Sociologie de l'acadie<br>SOCI3413 Études amérindiennes et Inuits |
|--|

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Campus de Shippaganmai 2012Département : Secteur SciencesNom du programme : Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

| Programme actuel                                 | Cr        | Proposition de modification                      | Cr        |
|--|-----------|--|-----------|
| La condition « C » est exigée                    |           | La condition « B » est exigée                    |           |
| <b><u>Première année</u></b>                     |           | <b><u>Première année</u></b>                     |           |
| Cours obligatoires                               |           | Cours obligatoires                               |           |
| BIOL1113 Biologie générale I                     | 3         | BIOL1113 Biologie générale I                     | 3         |
| BIOL1213 Biologie générale II                    | 3         | BIOL1213 Biologie générale II                    | 3         |
| CHIM1013 Chimie générale I                       | 3         | CHIM1013 Chimie générale I                       | 3         |
| ou   |           | ou   |           |
| CHIM1014 Introduction à la chimie                | 4         | CHIM1014 Introduction à la chimie                | 4         |
| CHIM1023 Chimie générale II                      | 3         | CHIM1023 Chimie générale II                      | 3         |
| CHIM1071 Labo de chimie générale I               | 1         | CHIM1071 Labo de chimie générale I               | 1         |
| CHIM1081 Labo de chimie générale II              | 1         | CHIM1081 Labo de chimie générale II              | 1         |
| ECON1011 Introduction à l'économie               | 3         | ECON1011 Introduction à l'économie               | 3         |
| FRAN1500 Communication orale                     | 3         | FRAN1500 Communication orale                     | 3         |
| FRAN1600 Communication écrite                    | 3         | FRAN1600 Communication écrite                    | 3         |
| GEOG1103 Le milieu humain                        | 3         | GEOG1103 Le milieu humain                        | 3         |
| GEOG1403 Géographie du milieu physique           | 3         | GEOG1403 Géographie du milieu physique           | 3         |
| GIZC1010 Intr à l'étude de l'env côtier          | 3         | GIZC1010 Intr à l'étude de l'env côtier          | 3         |
| SOCI1000 Introduction à la société               | 3         | SOCI1000 Introduction à la société               | 3         |
|  | <u>35</u> |  | <u>35</u> |
| <b><u>Deuxième année</u></b>                     |           | <b><u>Deuxième année</u></b>                     |           |
| Cours obligatoires                               |           | Cours obligatoires                               |           |
| FORS2443 Intro. aux SIG                          | 3         | FORS2443 Intro. aux SIG                          | 3         |
| GIZC2010 Caract phys des zones côtières          | 3         | GIZC2010 Caract phys des zones côtières          | 3         |
| GIZC2020 Écosystèmes côtiers I                   | 4         | GIZC2020 Écosystèmes côtiers I                   | 4         |
| GIZC2030 Écosystèmes côtiers II                  | 4         | GIZC2030 Écosystèmes côtiers II                  | 4         |
| MATH1054 Mathématiques des affaires              | 4         | MATH1054 Mathématiques des affaires              | 4         |
| SCPO1000 Science politique I                     | 3         | SCPO1000 Science politique I                     | 3         |
| SCPO2220 Principes d'admin. Publique             | 3         | SCPO2220 Principes d'admin. Publique             | 3         |
| STAT2633 Intro à la stat appliquée               | 3         | STAT2633 Intro à la stat appliquée               | 3         |
| Option connexe                                   | 3         | Option connexe                                   | 3         |
| Choix  | 3         | Choix  | 3         |
|  | <u>33</u> |  | <u>33</u> |
| <b><u>Troisième année et Quatrième année</u></b> |           | <b><u>Troisième année et Quatrième année</u></b> |           |
| Cours obligatoires                               |           | Cours obligatoires                               |           |
| GIZC3010 Interventions zones côtières            | 4         | GIZC3010 Interventions zones côtières            | 4         |
| GIZC3020 Collecte et prés. de données            | 4         | GIZC3020 Collecte et prés. de données            | 4         |
| GIZC3030 Pol et lég en zone côtière I            | 3         | GIZC3030 Pol et lég en zone côtière I            | 3         |
| GIZC3040 Éthique environnementale                | 3         | GIZC3040 Éthique environnementale                | 3         |
| GIZC3050 Communautés et peuples côtiers          | 3         | GIZC3050 Communautés et peuples côtiers          | 3         |
| GIZC3060 Études d'imp et éval du risque          | 3         | GIZC3060 Études d'imp et éval du risque          | 3         |
| GIZC4010 Gest intég zones côtières I             | 3         | GIZC4010 Gest intég zones côtières I             | 3         |
| GIZC4020 Stage                                   | 2         | GIZC4020 Stage                                   | 2         |
| GIZC4030 Résolution de conflits et anim          | 3         | GIZC4030 Résolution de conflits et anim          | 3         |
| GIZC4040 Gest intég zones côtières II            | 3         | GIZC4040 Gest intég zones côtières II            | 3         |
|  | <u>31</u> |  | <u>31</u> |

## Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

| Programme actuel  | Cr         | Proposition de modification   | Cr         |
|---|------------|---|------------|
| Option spécialisation<br>Choisir 18 crédits parmi les cours suivants en respectant les exigences d'un des deux blocs suivants : |            | Option spécialisation<br>Choisir 18 crédits parmi les cours suivants en respectant les exigences d'un des deux blocs suivants : |            |
| 1. Bloc Pêche et aquaculture  |            | 1. Bloc Pêche et aquaculture  |            |
| 2. Bloc Développement communautaire et tourisme   |            | 2. Bloc Développement communautaire et tourisme   |            |
|   | <u>18</u>  |   | <u>18</u>  |
| Option connexe  | <u>3</u>   | Option connexe  | <u>3</u>   |
| Choisir six crédits de cours au choix   | <u>6</u>   | Choisir six crédits de cours au choix   | <u>6</u>   |
| Total   | <u>58</u>  | Total   | <u>58</u>  |
| Global  | <u>126</u> | Global  | <u>126</u> |

|  |
|--|
| 1. Bloc Pêche et aquaculture<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4100 Gestion des ress. Halieutiques<br>GIZC4200 Aquaculture<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3100 Socio-économie des pêches<br>GIZC3200 Pollution et zones côtières<br>GIZC3300 Anat et phys des anim marins<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>2. Bloc Développement communautaire et tourisme<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4300 Zones côtières et dévelop.<br>GIZC4400 Récr et tour en zones côtière<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC3700 Valor. du patrimoine culturel<br>GIZC3800 Intro à l'éducation environ.<br>GIZC3900 SIG appl. aux zones côtières<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>Option connexe<br>ADMN1200 La gestion<br>ANGL1031 <i>Language, writing and reading</i><br>CHIM2033 Chimie et l'environnement<br>ECON2150 Économie du développement<br>GEOG1703 Carte du monde<br>GEOG2713 Géographie de la mer<br>PHIL1100 Initiation à la philosophie<br>PSYC2800 Relations humaines<br>RETO3430 La demande touristique<br>RETO4432 Le développement touristique<br>SOCI1410 Introduction à l'anthropologie<br>SOCI2533 Sociologie de l'acadie<br>SOCI3413 Études amérindiennes et Inuits |
|--|

|  |
|--|
| 1. Bloc Pêche et aquaculture<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4100 Gestion des ress. Halieutiques<br>GIZC4200 Aquaculture<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3100 Socio-économie des pêches<br>GIZC3200 Pollution et zones côtières<br>GIZC3300 Anat et phys des anim marins<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>2. Bloc Développement communautaire et tourisme<br>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC4300 Zones côtières et dévelop.<br>GIZC4400 Récr et tour en zones côtière<br><br>Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :<br>GIZC3400 Gestion de projet<br>GIZC3500 Pol et lég zones côtières II<br>GIZC3600 Cons. et milieux sensibles<br>GIZC3700 Valor. du patrimoine culturel<br>GIZC3800 Intro à l'éducation environ.<br>GIZC3900 SIG appl. aux zones côtières<br>GIZC4500 Projet en gest. zones côtières<br><br>Option connexe<br>ADMN1200 La gestion<br>ANGL1031 <i>Language, writing and reading</i><br>CHIM2033 Chimie et l'environnement<br>ECON2150 Économie du développement<br>GEOG1703 Carte du monde<br>GEOG2713 Géographie de la mer<br>PHIL1100 Initiation à la philosophie<br>PSYC2800 Relations humaines<br>RETO3430 La demande touristique<br>RETO4432 Le développement touristique<br>SOCI1410 Introduction à l'anthropologie<br>SOCI2533 Sociologie de l'acadie<br>SOCI3413 Études amérindiennes et Inuits |
|--|

4. PRINCIPES DE QUALITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (DOC. 33/11-12)

**R : 13-CPR-121015**

*« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption des principes de qualité des programmes d'études dans le cadre des travaux liés au projet de la viabilité des programmes. »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique adopte les principes de qualité des programmes d'études dans le cadre des travaux liés au projet de la viabilité des programmes. »*

## Principes de qualité des programmes d'études à l'Université de Moncton

### Contexte

Le mardi 5 mai 2009, lors de la 207<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton, le recteur et vice-chancelier lançait une discussion qui allait mener, quatre mois plus tard, à la création d'un Comité *ad hoc* ayant comme mandat « ... d'identifier les pistes de solution afin de positionner l'Université pour assurer sa mission, son développement et sa pérennité. » Après plus d'un an de travail et de consultation, ce Comité soumettait son rapport au Sénat académique avec une douzaine de recommandations touchant le fonctionnement, les ressources et la programmation de l'Université. Parmi ces recommandations, on retrouve la recommandation 3a qui porte sur l'établissement de principes de qualité des programmes. À la suite d'une discussion au Sénat académique, la résolution suivante a été adoptée :

« Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes de lui soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeurs et professeures, l'effet de la recherche sur la formation des étudiantes et des étudiants et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau. »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche saisissait le Comité des programmes de l'Université (CPR) de cette résolution et, afin de la mettre en œuvre, mandatait un sous-comité du CPR pour préparer une ébauche de ces principes. Une des premières tâches du sous-comité a été de clarifier sa compréhension des intentions du Sénat académique, en particulier sur la question de la spécificité des programmes. La résolution demande de « ... soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes ». La dernière partie de cet énoncé, de l'avis du sous-comité, se concilie difficilement avec la première partie. En fait, dans le contexte actuel, le comité a jugé que la définition d'un principe, entendu comme une proposition d'ordre général, devait être applicable à tous les programmes. La question de la spécificité des programmes devrait plutôt être répondue par des critères particuliers établis par les unités académiques responsables qui devront démontrer que les principes sont respectés.

À l'instar de plusieurs autres établissements universitaires canadiens, l'Université de Moncton fait appel à la notion de qualité pour parler des programmes qu'elle offre. Entre autres, un des premiers éléments de sa mission est de fournir « à la population acadienne et à la francophonie en générale des programmes de la plus haute qualité ». Cette notion de qualité revient également dans les valeurs de l'établissement, où l'on retrouve comme troisième point :

Formation de qualité. Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs

communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.

Enfin, l'Université a entrepris depuis quelques années un important exercice de reconfiguration de ses programmes de premier cycle. Dans son rapport au Sénat académique, le Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes concluait que « le souci de la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants est la motivation principale de la reconfiguration des programmes ».

À cette fin, le Comité *ad hoc* aborde le paradigme de la qualité sous l'angle de l'excellence dont la finalité est de dépasser les attentes des étudiantes et étudiants pour mieux répondre aux besoins sociétaux d'ici et d'ailleurs.

Sur cette base, le Comité propose les six principes suivants :

1. Un contenu adéquat
2. L'amélioration continue
3. Ouverture et leadership
4. L'expertise et la diversité du corps professoral
5. Conditions d'apprentissage
6. Un environnement d'apprentissage adéquat

## **Principes de qualité**

### **1. Un contenu adéquat**

L'Université de Moncton doit s'assurer que ses programmes offrent une formation permettant, d'une part, que l'étudiant ait une compréhension des disciplines qui sont à la base du développement de toute société et, d'autre part, de répondre aux besoins des diverses professions dont la société a besoin. Ce principe est atteint à la fois par une formation fondamentale qui mène à l'acquisition de compétences et connaissances approfondies dans les disciplines et par la formation générale qui assure l'acquisition des compétences et connaissances que doit posséder toute étudiante ou tout étudiant à la fin de ses études universitaires. Étant donné que le contenu de ses programmes est aussi sujet à des contraintes en ce qui a trait au nombre de crédits exigés, l'Université a également l'obligation de s'assurer de la pertinence de celui-ci, toujours en tenant compte des besoins sociétaux et disciplinaires.

### **2. L'amélioration continue**

Ce principe est une composante essentielle dans l'assurance du maintien de la qualité de nos programmes et il est basé sur la reconnaissance que la société est en perpétuel changement. Le principe s'appuie sur un corps professoral engagé et actif en recherche. En fait, cette composante assure que nos programmes sont à l'avant-garde dans leur domaine d'activité. Le processus d'évaluation des programmes est également un élément essentiel au maintien de ce principe. À cet effet, les responsables des programmes devront s'assurer que ceux-ci sont entrepris avec rigueur et ils devront être à l'écoute des recommandations qui en découlent.

### 3. Ouverture et leadership

La qualité des programmes repose sur une vision claire de leurs finalités. Cette vision se développe grâce à un leadership qui doit s'exprimer aux différents niveaux de l'institution. Au niveau de l'Université, elle se retrouve dans sa volonté et son courage d'offrir des programmes innovateurs et avant-gardistes qui pourront ainsi orienter l'avenir des disciplines ou des professions concernées. Ce leadership devra également se retrouver au niveau des responsables des programmes qui, avec l'engagement du corps professoral, devront développer cette vision.

### 4. L'expertise et la diversité du corps professoral

L'Université reconnaît que le corps professoral est à la base de tout programme de qualité. À cet effet, elle doit s'assurer que celui-ci a la diversité requise pour couvrir les éléments de contenu jugés essentiels au maintien de la qualité du programme. Cette assurance ne peut se faire sans tenir compte du nombre de professeures et professeurs associés à l'offre du programme. Étant donné que la qualité de la formation offerte est en partie dépendante de sa capacité de transférer des connaissances alimentées par une recherche de qualité, le corps professoral devra avoir les habilités requises à l'exercice de tous les volets de sa fonction (en pédagogie, en recherche et en services à la collectivité). Il devra également avoir la possibilité de maintenir son niveau de compétence, tant pédagogique que disciplinaire, par la formation continue et la recherche.

### 5. Conditions d'apprentissage

Dans son énoncé sur les droits et responsabilités des étudiantes et étudiants, l'Université affirme que les étudiantes et étudiants « [...] ont droit à des conditions d'apprentissage conformes à l'évolution de leurs champs d'études et à un encadrement propre à stimuler leurs apprentissages ». Les composantes d'un milieu d'apprentissage stimulant sont multiples et peuvent être à la fois de nature qualitative et quantitative. À ce point de vue, un programme de qualité se devra d'être centré sur l'étudiante et l'étudiant en lui permettant de participer activement à son apprentissage. Cet apprentissage pourra également dépasser les cadres de la salle de classe et même de l'Université en donnant l'accès à des expériences pratiques et à des occasions d'échange entre collègues et avec des expertises du milieu. Les composantes de nature quantitative s'expriment généralement par des masses critiques minimales au niveau de la fréquentation des programmes et des cours qui sont nécessaires pour assurer un niveau d'échange soutenu.

### 6. Un environnement d'apprentissage adéquat

Ce dernier principe touche en particulier le milieu physique et virtuel (infrastructure et matériel) qui accueille et supporte un programme de qualité. Des immeubles et des salles de classe bien nanties, une technologie à la fine pointe et des équipements de laboratoire appropriés sont tous des facteurs essentiels pour assurer des programmes et une vie universitaire de qualité.

5. **ABOLITION DU PROGRAMME D'IMMERSION EN FRANÇAIS ÉCRIT (DOC. 1/12-13)**

**R : 14-CPR-121015**

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme d'immersion en français écrit. »

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme d'immersion en français écrit. »

1/12-13

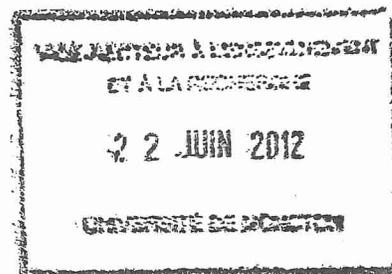


UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales  
Bureau de la doyenne

Le 18 juin 2012

Monsieur Neil Boucher, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton



**Objet : Abolition du programme d'immersion en français écrit**

Monsieur le Président,

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ensemble des documents relatifs à l'abolition du programme d'immersion en français écrit. Sur recommandation du Département de traduction et des langues, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) a adopté cette proposition le 18 juin 2012.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Lisa Roy  
Doyenne

P.j.

c.c. : Madame Denise Merkle, directrice, Département de traduction et des langues  
Madame Isabelle Bujold, responsable du Groupe-pont

*Département de traduction et des langues*

Le 11 juin 2012

Monsieur Jean-François Thibault  
Vice-doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton

**Objet : Abolition du programme d'immersion en français écrit**

Monsieur le Vice-doyen,

Vous trouverez ci-joint la proposition d'abolition du programme d'immersion en français écrit. La proposition formulée par Isabelle Bujold, responsable du Groupe-pont, a été soumise à l'attention des membres de l'Assemblée départementale le 8 juin 2012, et elle a été adoptée à l'unanimité.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Département  
de traduction et des langues,



Denise Merkle

P. j. Documents pour l'abolition du programme d'immersion en français écrit



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (N.-B.)  
Canada E1A 3E9

Le 24 mai 2012

Monsieur Jean-François Thibault  
Vice-doyen de la faculté des arts et des sciences sociales

**Objet : Abolition du programme d'immersion en français écrit**

Le programme d'immersion en français écrit figure toujours dans le répertoire alors que les inscriptions y sont suspendues depuis au moins 10 ans. De plus, tous les cours offerts dans le cadre de ce programme ont été abolis. Je recommande donc que le programme d'immersion en français écrit soit aboli.

Isabelle Bujold  
Responsable du Groupe-pont

Formulaire CPR-12 (Abolition d'un programme)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'ABOLITION D'UN PROGRAMME

---

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 22 mai 2012

Département : Traduction et langues

Nom du programme : Immersion en français écrit

**Profil du programme :** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

IMMERSION EN FRANÇAIS ÉCRIT

(Ce programme exige normalement une session)

OBLIGATOIRE 18 CR

|        |                                       |   |
|--------|---------------------------------------|---|
| FR1865 | Langue parlée et écrite, introduction | 3 |
| FR1866 | Langue parlée et écrite, introduction | 3 |
| FR1875 | Langue parlée et écrite I             | 3 |
| FR1876 | Langue parlée et écrite I             | 3 |
| FR1885 | Langue parlée et écrite II            | 3 |
| FR1886 | Langue parlée et écrite II            | 3 |

GLOBAL 18 CR

## 6. RÉOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

### 6.1 Création de cours

**R : 03-CPR-121015**

« Que le Comité des programmes adopte la création des cours suivants : LING2820 Phonétique et phonologie; LING2822 Syntaxe; LING2900 La recherche en linguistique; LING2943 Le fr. dans l'espace franco.; LING2950 Langue et société; LING2961 Ling. et enseignement du fr.; LING3920 Le fr. en Amérique du Nord; LING3922 Grammaire textuelle; LING3952 Analyse conversationnelle; LING4040 Théories énonciatives; LING4050 Questions de linguistiques; LING4300 Histoire des idées ling.; et LING4600 Projet en linguistique. »

### 6.2 Abolition de cours

**R : 05-CPR-121015**

« Que le Comité des programmes adopte l'abolition des cours suivants : LING2942 Les parlers régionaux; LING3820 Phonétique et phonologie; LING3822 Syntaxe; LING3823 Grammaire de l'oral; LING3941 Langue et société; LING3943 Français parlé en Acadie; LING3961 Ling. et enseignement du fr.; LING4852 Analyse conversationnelle; LING4880 Courants de la linguistique; LING4990 La recherche en linguistique; et LING4991 Projet en linguistique. »

### 6.3 Reconfiguration des programmes

**R : 06-CPR-121015**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle LING. »

**R : 07-CPR-121015**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale pour les cours LING. »

Rubrique 14  
SAC-121102

Le 5 octobre 2012

Monsieur Sid-Ahmed Selouani  
Doyen des études  
Université de Moncton  
Campus de Shippagan  
218, boulevard J.-D. Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6

Monsieur le Doyen,

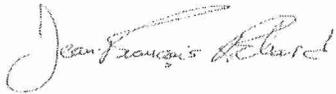
Par la présente, je désire faire le suivi quant au projet pilote de l'offre de la 3<sup>e</sup> année du programme B.A.-B.Ed. – enseignement au primaire à l'UMCS qui avait été entériné lors du Sénat académique en mars 2007. Suite à l'examen de votre rapport daté du 21 avril 2012 et des compléments d'informations que vous m'avez fait parvenir, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, lors de sa réunion du 26 septembre 2012, a voté en faveur que l'UMCS continue à offrir la 3<sup>e</sup> année de formation du programme en question. Le Conseil est d'avis que la direction et le corps professoral de l'UMCS ont assuré une offre de programme de grande qualité, préparant ainsi les étudiantes et étudiants à compléter les deux dernières années de leur programme à l'UMCM.

Étant reconnaissant que la condition principale de la continuité du projet, soit l'embauche d'une ressource professorale additionnelle sur la voie de la permanence, ait été respectée, je ne peux passer sous silence un aspect qui affecte et qui affectera davantage nos trois constituantes dans le futur, soit la diminution du nombre d'inscriptions dans nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle. Actuellement, la tendance au niveau des inscriptions dans les programmes de formation initiale à l'enseignement est à la baisse non seulement au Nouveau-Brunswick, mais également au niveau national. Cette situation n'est pas surprenante, étant donné le taux de dénatalité qui influence directement la population scolaire. En tant que gestionnaires responsables, nous devons veiller à cette situation avec vigilance afin d'assurer notre viabilité non seulement financière, mais académique, et ce, dans nos trois constituantes.

En terminant, je veux vous assurer de l'entière collaboration de la Faculté des sciences de l'éducation dans la continuité de l'offre des trois premières années du B.A.-B.Ed. – enseignement au primaire et des deux premières années des programmes destinés à la

formation initiale en enseignement au secondaire. Votre contribution et celle de l'UMCE sont importantes dans notre rôle collectif au niveau de la formation initiale des enseignantes et enseignants pour le système scolaire acadien et francophone.

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Jean-François Richard".

Jean-François Richard, Ph.D.  
Doyen

Rapport de progression – troisième année en éducation primaire à  
l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Rapport soumis à  
Jean-François Richard  
Doyen de la Faculté des sciences de l'Éducation

par Marthe Robichaud  
Doyenne des études par intérim  
(assistée des professeures et professeurs en éducation ainsi que du chef de secteur)

21 mars 2012

Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

## Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, la troisième année du B.A.-B. Éd (primaire) est offerte au campus de Shippagan de l'Université de Moncton. C'est suite à l'adoption d'une résolution, lors de la séance du 9 mars 2007, que les membres du Sénat académique ont décidé en ce sens. La résolution était la suivante :

*« Que le Sénat académique accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan jusqu'en juin 2012, à condition que le Campus de Shippagan procède à l'embauche, selon les modalités de la convention collective des professeures et professeurs du Campus de Shippagan, d'une deuxième professeure ou d'un deuxième professeur titulaire du Ph. D. »*

Dès l'ouverture des discussions sur le projet qui s'échelonne sur cinq années, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a formulé les objectifs suivants : permettre une plus grande accessibilité aux études pour les individus qui sont dans la région de la péninsule Acadienne, favoriser un sentiment d'appartenance pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent le campus, favoriser un sentiment d'appartenance à la région, augmenter les chances de réussite grâce aux avantages que peut offrir un petit campus et les répercussions possibles sur le développement économique et social de la région immédiate.

Ce document vise à faire ressortir les bénéfices académiques d'un cheminement de trois années pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme B.A.-B. Éd. (primaire) au campus de Shippagan. Il présente également des réponses quant aux préoccupations exprimées de part et d'autre lors des discussions de 2007.

On y fait état de commentaires, observations et actions effectués par le campus face aux préoccupations soulevées par l'offre de la troisième année du programme, ainsi que des avantages académiques pour les étudiantes et les étudiants.

## Ressources professorales

Certaines préoccupations avaient été exprimées en lien avec les ressources professorales. Les préoccupations se rapportaient au nombre de cours enseignés par les professeures et les professeurs du campus, à l'accessibilité à des professeures et professeurs avec le niveau de formation attendu, et enfin au projet lui-même qui prévoyait l'embauche de plusieurs chargées et de chargés de cours. Les prochaines lignes traitent de chacune de ces préoccupations en commençant par le nombre de cours enseignés.

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

Le mandat des professeures et des professeurs en éducation du campus de Shippagan se rapproche effectivement plus de celui de généralistes de la formation en éducation, ayant à enseigner des cours différents pendant une année universitaire. Nous croyons que, si cette approche a ses limites, elle est aussi plus proche de la réalité d'un enseignant au primaire.

En ce sens, nous sommes capables d'un niveau d'« exemplarité » qu'une équipe de spécialistes atteint plus difficilement en ce qui a trait au développement de la relation pédagogique, du savoir-être et de l'intégration des savoirs entre différents cours et disciplines.

Il reste que des efforts ont été faits afin de mieux cibler nos disciplines et de diminuer la diversité des sujets qui sont enseignés par les professeures et les professeurs. Nos professeures et professeurs offrent différents cours, mais les cours offerts le sont selon leur compétence et expertise. Par exemple, la charge d'enseignement de l'un porte surtout sur la communication et l'animation alors qu'un autre offre les cours qui touchent plutôt à la psychopédagogie.

Quant à l'avantage académique que nos étudiantes et nos étudiants obtiennent face à ces éléments, voici trois passages du rapport d'évaluation externe du programme B.A.-B. Éd. (primaire) soumis en 2009. De l'avis de l'équipe d'évaluation, ces aspects positifs étaient davantage exprimés par les étudiantes et les étudiants des campus du Nord.

*[...] deux aspects de l'enseignement tel que pratiqué actuellement au sein du programme semblent particulièrement appréciés des étudiants : la relation privilégiée qui s'établit avec les professeurs avec qui l'on suit plus d'un cours ; les liens étroits qui sont établis avec le milieu scolaire réel dans le cadre de certains cours. (p.17)*

*Il faut souligner enfin que les étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan expriment un fort sentiment d'appartenance envers leur lieu de formation et souhaiteraient pouvoir y étudier le plus longtemps possible [...] (p.16)*

*[...] grâce à certaines conditions qui sont propres à ces sites : nombre restreint de formateurs, dialogue entre ces formateurs, etc. (p. 29)*

L'accessibilité à des professeures et professeurs avec le niveau de formation attendu avait aussi fait l'objet d'une discussion en 2007.

À cette époque, on comptait un poste et demi pour assurer l'offre des cours des deux premières années en éducation au campus de Shippagan. Afin d'offrir un plus grand nombre de cours à nos étudiantes et nos étudiants, le campus

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

procéda à l'embauche d'une professeure qui a fait ses preuves à l'Université de Moncton, campus de Moncton comme professeure à la faculté des sciences de l'éducation. Elle accepta un poste temporaire pour la durée du projet. Entre-temps, les projets professionnels de cette professeure changent et elle ne peut plus assumer une pleine charge d'enseignement. Devant cette situation, le campus de Shippagan prit la décision d'embaucher une autre professeure, doctorante, afin de la remplacer. Ensuite, suite au départ à la retraite d'un des professeurs en éducation, on procéda à l'embauche d'un nouveau professeur avec Ph. D.

Au moment d'écrire ce rapport, nos effectifs en éducation comprennent une professeure doctorante qui devrait obtenir très bientôt son Ph. D. et un professeur détenant un doctorat. Le poste à mi-temps est occupé par un professeur qui détient le Ph. D.

Afin de régulariser nos effectifs en éducation, en février 2012, la direction de l'Université de Moncton, campus de Shippagan a procédé avec l'annonce d'un poste régulier menant à la permanence d'emploi. La personne recherchée doit être titulaire d'un doctorat en éducation ou en voie d'obtenir le doctorat dans un avenir très rapproché.

L'offre de la troisième année en éducation primaire prévoyait quelques cours de didactique devant être offerts par des chargées ou des chargés de cours : EDDP2102 *Didactique de la musique* et EDDP4542 *Did. des math. au primaire I* et EDDP3550 *Le français au primaire*. Il s'avère que tous ces cours sont offerts par nos professeures et nos professeurs réguliers.

Deux cours, EDUC3113 *Gestion de l'éducation* et EDUC3814 *Programmation et évaluation* sont offerts par des chargées de cours. Le cours de gestion en éducation a été offert par la directrice générale du district scolaire de la péninsule Acadienne et est actuellement offert par une directrice d'école à la retraite qui détient une maîtrise en administration scolaire. Le cours *Programmation et évaluation* est offert par une professeure qui a enseigné régulièrement au campus de Moncton à la faculté des sciences de l'éducation.

Malgré ce constat, ces chargées de cours et les autres personnes qui, au cours des années ont offert des cours en éducation, sont suivies sur une base régulière.

À chaque année, nous accueillons pendant les sessions de l'automne et d'hiver ces personnes désireuses d'enseigner des cours en éducation. Afin de favoriser leur intégration à notre campus, des rencontres sont initiées :

- Une rencontre est organisée avant le début des cours afin de présenter le plan de chacun des cours et aussi afin de discuter avec ces chargées et chargés de cours de la dynamique universitaire de notre campus. Un temps

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

est accordé pour répondre aux questions et aux différentes préoccupations. Une disponibilité d'accompagnement en cours de session est proposée si le besoin est rencontré. Un partage sur le matériel et /ou sur les idées d'approches pédagogiques est également au menu de la rencontre.

- Une rencontre « Comment ça va? » est offerte pendant la session afin d'offrir un moment pour être à l'écoute des préoccupations des chargées et des chargés de cours et des divers défis rencontrés.
- En cours de session, ces chargées et chargés de cours, au même titre que les professeures et les professeurs sont invités à participer aux différentes activités telles que des rencontres sociales organisées pour nos étudiantes et étudiants en éducation.
- L'équipe professorale d'éducation du campus se réunit sur une base mensuelle. Les chargées et les chargés de cours en éducation sont invités à ces rencontres. Ces rencontres permettent entre autres de se concerter sur notre vision de la formation et d'effectuer un suivi serré de cas particuliers.

## Pédagogie

Une autre préoccupation avait été soulevée quant à la pédagogie actualisante qui se veut être au cœur de l'enseignement à la faculté des sciences de l'éducation. Les trois premières années en éducation au campus de Shippagan s'inspirent de cette pédagogie et elles s'accomplissent en partenariat avec de nombreuses enseignantes et enseignants et avec des écoles publiques.

L'équipe d'évaluation externe, dans ses constats relatifs à l'enseignement, avait soulevé quelques commentaires que nos professeures et professeurs ont considérés dans leur approche pédagogique. Ceux-ci ont donné lieu à de nombreux partenariats. À titre d'exemples, notons :

- Plusieurs cours incluent une intégration à un niveau ou à un autre dans le milieu professionnel ou demandent un travail auprès d'élèves de nos écoles.
- Un partenariat avec l'école Cité de l'Amitié à Bathurst a mené à des expérimentations plus poussées dans des situations de classes réelles et à une collaboration des enseignantes et des enseignants. Les étudiantes et les étudiants ont ainsi pu développer et expérimenter en salle de classe un projet transdisciplinaire. Le projet intégrait des résultats d'apprentissage de français, mathématiques, sciences, formation personnelle et sociale et arts plastiques. Tout en développant plusieurs résultats d'apprentissage transdisciplinaires, et intégrant une approche particulière de gestion de classe.

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

- Une professeure de linguistique, a modelé un cours de français orienté spécifiquement vers les besoins des étudiantes et des étudiants en éducation en collaboration avec l'équipe professorale d'éducation.

Outre ces divers exemples qui démontrent la volonté de développer à Shippagan les volets de la pédagogie participative et expérientielle, nous développons également le volet communautaire :

- Par la tenue annuelle d'une Guignolée, organisée par les étudiantes et les étudiants, qui implique divers partenaires, notamment plusieurs jeunes d'âge préscolaire, primaire et secondaire de la communauté. Cette activité a une retombée réelle sur la qualité de vie de plusieurs familles de la communauté.
- Par le développement d'un projet culturel communautaire dans le cadre du cours de *Didactique de la musique*. À l'hiver 2011, les étudiantes et les étudiants ont organisé la toute première *symphonie portuaire* à se tenir au Nouveau-Brunswick, en partenariat avec deux associations de pêcheurs de crabe de la péninsule et une classe de l'école L'envolée de Shippagan. Nous planifions répéter l'expérience en 2012.

En plus des avantages académiques directs, ces activités, autant des volets de la pédagogie participative et expérientielle que du volet communautaire, offrent aux participantes et aux participants l'occasion de construire des réseaux et de bénéficier de contributions utiles à leurs apprentissages. Elles et ils auront tissé des liens et établi des contacts professionnels. Les professeures et professeurs d'éducation du campus de Shippagan sont tous fortement engagés dans le développement et la consolidation de ces partenariats.

## Défis

### Offre et demande

Sans avoir fait l'objet d'un long débat lors des discussions de 2007, il avait également été question de la situation concernant l'offre et la demande d'une 3<sup>e</sup> année au campus de Shippagan. Il fallait examiner cette proposition du point de vue de l'Université de Moncton comme entité, du point de vue de sa mission et de son développement.

La demande, qui venait des étudiantes et des étudiants, nous permet, comme Université, de rejoindre cet élément fondamental de notre mission qui est celui de l'accessibilité aux études universitaires.

Nos étudiantes et nos étudiants, qui sont déjà lourdement endettés, ont besoin de ce coup de pouce et le contexte plus général du rôle d'un campus universitaire dans une région nous apparaît comme un élément important pour l'Université de Moncton

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

En 2007, dans la demande déposée au sénat académique, on estimait entre 18 et 20 inscriptions annuelles en troisième année du B.A.-B. Ed (primaire) à l'Université de Moncton, campus de Shippagan, pendant cinq ans. Selon nos statistiques, l'Université de Moncton, campus de Shippagan a accueilli annuellement en moyenne 18 étudiantes et étudiants en 3<sup>e</sup> année du programme en éducation primaire.

Dans un communiqué paru en 2012, le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance souligne que le système d'éducation au Nouveau-Brunswick fait face à plusieurs défis, notamment plusieurs des 321 écoles sont occupées à moins de 60 pour cent de leur capacité. Depuis 1991, le nombre d'élèves a diminué de 15 pour cent. D'ici à 2015, le nombre d'élèves devrait encore baisser de 5 pour cent. Partant de ce constat, l'Université de Moncton devra aborder les difficultés actuelles avec un mode de pensée original.

### Ressources matérielles

Au cours des cinq dernières années, on a répertorié nos ressources et on a doté le campus des moyens et outils nécessaires à l'offre des trois années en éducation. Un Centre de ressources pédagogiques doté de documents et d'équipements qui permettent la réalisation d'activités autour desquelles s'organisent les cours et les laboratoires pédagogiques a vu le jour. L'ancienne bibliothèque comprenait un espace aménagé qui offrait aux étudiantes et aux étudiants une grande gamme de ressources pédagogiques et de matériel didactique associés au programme de formation. Le nouveau Carrefour de l'apprentissage, espace convivial qui intègre un environnement propice à la réflexion et aux échanges, à l'apprentissage et à l'action accueille lui aussi cet espace pensé pour nos étudiantes et nos étudiants en éducation.

Les initiatives académiques en ce qui a trait aux ressources matérielles avaient été soulignées par l'équipe d'évaluation externe par cette remarque.

*Les salles de cours devraient toutes être équipées de tables et de chaises mobiles pour favoriser divers types de regroupements des étudiants ; la salle polyvalente de Shippagan est certes exemplaire à cet égard, bien qu'elle soit un peu petite. (p. 20)*

Face aux limites de la salle de classe polyvalente ressenties lors de la forte hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants en 2010, nous sommes présentement en démarche pour se doter d'un laboratoire pédagogique. Cette nouvelle salle de classe va plus loin que la salle polyvalente en recréant l'environnement pédagogique d'une vraie salle de classe du primaire. Ainsi, nos étudiantes et nos étudiants auraient la chance d'expérimenter leurs scénarios d'apprentissage et autres dans un univers se rapprochant le plus de leur futur environnement de travail. Nous avons complété la phase I du projet qui consistait à s'enquérir de pratiques existantes dans d'autres facultés d'éducation.

## Rapport de progression – troisième année en éducation primaire

La demande des étudiantes et des étudiants a été faite parce qu'on pense que la formation reçue au campus de Shippagan y est très bonne, autrement elles et ils ne l'auraient pas fait. De plus, les étudiantes et les étudiants se sont exprimés à l'effet que c'est un dossier qui touche l'économie de la région. À Shippagan, les étudiantes et étudiants ne viennent pas de Moncton ou d'Edmundston. Ce sont des étudiantes et les étudiants de la région immédiate. Ajoutons à ceci le fait qu'ils épargnent beaucoup en demeurant dans leur région natale.

En fait, les grands enjeux sont de maintenir le contact avec le milieu éducatif et communautaire de la région par des projets novateurs, maintenir le bon encadrement et la formation de qualité offerte aux étudiantes et aux étudiants, continuer le développement des ressources matérielles pour un environnement propice à l'apprentissage et bien entendu poursuivre les initiatives du recrutement afin de s'assurer une présence étudiante selon les besoins en éducation de la province.

### **Conclusion**

En plus de la responsabilité sociale d'une université dans un milieu comme la péninsule Acadienne, nous croyons que nous offrons à nos étudiantes et nos étudiants une diversité de perspectives dans leur formation.

Tel que démontré dans le présent document, nous avons répondu aux préoccupations soulevées au départ et rempli les conditions demandées pour l'obtention définitive de la troisième année du programme de B.A.-B. Ed (primaire) à l'Université de Moncton, campus de Shippagan.

L'appui de la faculté des sciences de l'éducation dans ce dossier nous est important et nous espérons pouvoir compter sur son entière collaboration.

### Projet de l'offre de la troisième année du B.A.-B.Ed. (primaire) à l'UMCS

En 2007, l'UMCS a proposé au Sénat académique un projet d'offre de la troisième du programme de B.A.-B.Ed. (primaire). Suite à la présentation du projet (voir SAC-070309), la résolution suivante a été adoptée :

Edgar Robichaud, appuyé par Liette Clément, propose :

*«Que le Sénat académique accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan jusqu'en juin 2012, à condition que le Campus de Shippagan procède à l'embauche, selon les modalités de la convention collective des professeures et des professeurs du Campus de Shippagan, d'une deuxième professeure ou d'un deuxième professeur titulaire du Ph.D.» (p.24)*

Le projet est maintenant à échéance et doit être entériné pour qu'il devienne permanent. À cet égard, un document a été préparé par l'UMCS résumant divers aspects du projet pilote et a été déposé pour étude à la Faculté des sciences de l'éducation. Suite à première étude de l'évaluation du projet, la Faculté requiert des informations supplémentaires afin de porter un jugement plus éclairé.

Pour permettre la communication et l'analyse des informations supplémentaires, Le Sénat académique (*Résolution : 37-SAC-120504*) a accordé une prolongation de l'offre de la troisième année du B.A.-B.Ed. (primaire) à l'UMCS pour l'année universitaire 2012-2013.

À la lumière du complément d'information fourni par l'UMCS, le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, lors de sa réunion du 26 septembre 2012, a voté en faveur que l'UMCS continue à offrir la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) dans le cadre de sa programmation annuelle.

Par rapport au contexte qui vient d'être exposé et en prenant en considération l'approbation du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation pour l'offre de la troisième année Baccalauréat en éducation (primaire), nous proposons la résolution suivante :

*« Que le Sénat académique accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan comme partie de sa programmation régulière. »*

Proposée par Sid-Ahmed Selouani, doyen des études, UMCS  
Appuyée par Jean-François Richard, doyen FSÉ